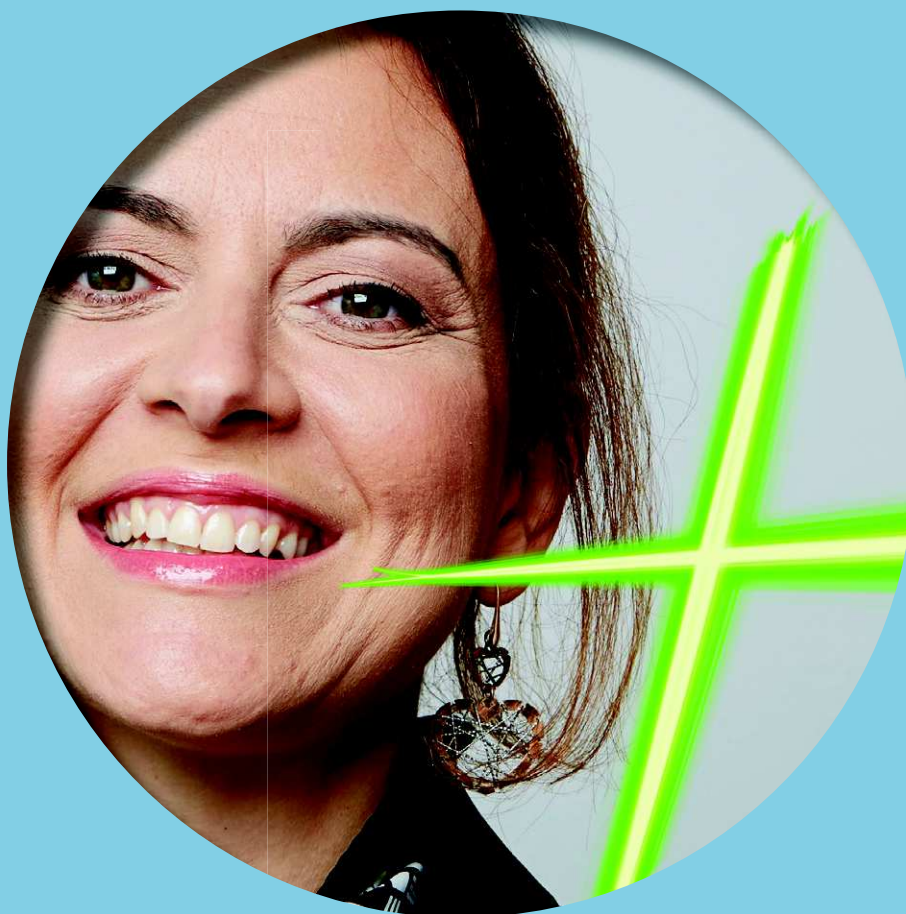


RAPPORT FINANCIER 2016
VIVEZ L'EXPÉRIENCE ONEY



oney

ONEY BANK

Société Anonyme à Conseil d'Administration

Au capital de 50.601.985 euros

40 Avenue de Flandre 59170 CROIX

RCS Lille Métropole B 546 380 197

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2016

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Le taux de chômage sur la zone euro poursuit sa baisse. En Novembre 2016, il s'établit à 9,8 % sur les 19 pays de la zone euro. La France se situe légèrement en-dessous de la moyenne de l'union monétaire avec un taux de chômage à 9,5%.

Le Fonds Monétaire International (FMI) prévoit une croissance de 3,4% cette année, et de 3,6% en 2017. Ces nouvelles prévisions sont beaucoup plus optimistes qu'en 2016 où l'institution financière avait tablé à 3,1% en 2016 et 3,4% en 2017. Elles reposent sur l'hypothèse que la nouvelle politique de Donald Trump va accélérer la croissance des Etats Unis et avoir des retombées au niveau mondial. Néanmoins, le FMI reste prudent et prévient que les risques à la hausse comme à la baisse sur ces prévisions sont plus importantes qu'à l'habitude. Les prévisions seraient altérées par les menaces de représailles commerciales contre certains pays formulées par le nouveau président américain ou un ralentissement plus marqué de la croissance en Chine ainsi qu'une montée des tensions géopolitiques liées aux menaces terroristes.

Dans l'ensemble de la zone euro, la croissance annuelle de l'encours de crédit à la consommation aux ménages se poursuit en novembre 2016 pour atteindre 3,4%, selon les données de la Banque de France publiées en janvier 2017.

II. FAITS MARQUANTS ET ACTIVITE DE LA PERIODE

Refinancement :

- Notation S&P :

L'agence Standard & Poor's a abaissé en avril 2016 la notation long terme du groupe ONEY de A- à BBB+ avec perspective stable. La notation court terme est confirmée à A-2. Le statut de « core business » de la Banque vis-à-vis de Auchan Holding a été confirmé.

- Gestion de la liquidité :

Pour garantir son risque de liquidité, Oney Bank dispose de 1 135 M€ de lignes de crédit bancaires confirmées (dont 280 M€ utilisées au 31 décembre 2016), dont 1 015 M€ ayant une échéance résiduelle supérieure à un an.

Oney Bank dispose d'un accès aux mesures de liquidités exceptionnelles mises en place par la Banque Centrale Européenne (BCE) via la mobilisation au REPO des titres émis par le Fonds Commun de Titrisation auto-détenu « Oneycord Compartiment 1 ». Au 31/12/2016 Oney Bank utilise la totalité de sa capacité de tirage, soit 445 M€.

- Structure du refinancement :

Dans le cadre de la mise en œuvre de Bâle III, Oney Bank poursuit l'allongement de la maturité de sa dette.

Oney Bank a remboursé le 10 mai 2016 une échéance d'EMTN de 200 M€. Cet échéance a été renouvelée en intragroupe sous la forme de 4 emprunts de 50 M€ à échéance 6 et 7 ans. Oney Bank dispose au total d'emprunts intragroupes pour 400 M€ auprès d'Auchan Coordination Services :

L'encours de refinancement obligatoire de la banque s'élève à 350 M€ au 31 décembre 2016.

Opération VISA

Oney Bank SA détient un titre Visa Europe depuis 2010. Suite à la décision prise fin 2015 par les banques européennes détenant Visa Europe d'exercer leur put, Visa Inc. a racheté Visa Europe en date du 21 juin 2016.

Oney Bank a été rémunérée de l'apport de son titre à l'opération à concurrence de sa part relative dans les flux et opérations traitées avec Visa Europe. La rémunération se décompose en un paiement numéraire, des actions de préférence convertibles en actions Visa Inc. et un paiement différé. Le résultat relatif à cette opération est reconnu dans les comptes du 31 décembre 2016 pour un montant net de 15,6 M€.

Activité et faits marquants

- Banque Accord SA a changé de dénomination sociale le 1^{er} juillet 2016 et est devenue ONEY BANK SA. Oney est désormais la marque unique et internationale du groupe.
- Les innovations de Oney s'internationalisent. FacilyPay est désormais commercialisé en Espagne tout comme la signature électronique en magasin déployée chez Alcampo, Leroy Merlin et Décathlon.
- Le 1^{er} septembre, Oney Tech a acquis FIA-NET, devenant ainsi le leader français des solutions de lutte contre la fraude.
- De nouveaux partenariats ont été signés : Darty, Fnac, IDTGV.com, MisterGoodDeal, FioulMarket.fr et Allobébé en France et Worten, Audicost et Multipticas en Espagne.
- L'expertise DataSharing de Oney s'est renforcée et l'activité dédiée s'est développée.
- Oney Portugal a été fusionnée à fin décembre 2016 au sein de Oney Bank SA et est devenue ainsi une succursale de Oney Bank.

Les filiales innovantes ont connu un développement fort en 2016 :

- Automatic a réalisé un *Proof of Concept* avec un constructeur automobile pour la voiture connectée en Espagne, et a entamé sa diversification d'utilisation (avec le paiement des parkings notamment). Deux nouveaux partenariats ont été signés : Fii et Petroprix.
- OneyTech s'est développé à travers de nouveaux partenariats (groupe HTM et groupe Darty), via le rachat de FIA-NET et le lancement de nouvelles innovations autour de la sécurisation.
- FlashNPay a été cédé à Fivory pour le lancement du paiement mobile chez Auchan en 2017.

2016 a également été marquée par le renforcement de notre cœur de métier :

- Relation client : des développements sur les outils CRM ont été menés au Portugal et en Hongrie afin de pouvoir personnaliser toujours plus les offres adressées à nos clients en ligne et en magasin.
- Assurance : une nouvelle plateforme d'assurance a été lancée en Pologne afin d'unifier le processus de vente et de développer l'offre ; la Russie a lancé des offres de prévoyance pour les clients Auchan ; l'Ukraine a développé des assurances responsabilité civile ; la Roumanie a lancé une extension de garantie pour les produits électro-ménagers d'Auchan.
- Crédit : de nouveaux produits ont été lancés comme le rachat de crédit et le prêt personnel en Hongrie et la fonction réutilisation de FacilyPay en un clic en France.
- Paiement : une nouvelle carte a été lancée en Hongrie pour Auchan.

Résultats et chiffres clés du groupe :

Les chiffres clés de ONEY BANK au 31 décembre 2016 sont :

- Un Produit Net Bancaire de 406,5 millions d'euros, en hausse de 5,0 % par rapport à décembre 2015 (387,0 millions d'euros).
- Un coût du risque à 57,3 millions d'euros en décembre 2016 en baisse de 14,4% par rapport au 31 décembre 2015 (66,9 millions d'euros).
- Un résultat net de 82,3 millions d'euros en hausse de 17,7% par rapport au 31 décembre 2015 (69,9 millions d'euros).
- Un montant d'encours bruts global par la banque de 2,8 milliards d'euros (en hausse de 2,9% par rapport à décembre 2015).
- Un recrutement net de 774 590 nouveaux clients dans les 11 pays où la Banque est implantée (France, Portugal, Espagne, Pologne, Italie, Hongrie, Russie, Malte, Roumanie, Chine et Ukraine), portant ainsi leur nombre à 8,9 millions.

Evénements post-clôture :

Il n'existe aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés du 31 décembre 2016.

III. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2017

Les principales incertitudes pour le reste de l'exercice 2017 sont :

- Le renforcement des contraintes réglementaires sur la vente de crédit et d'assurances dans les différents pays européens.
- Les tensions économiques et financières latentes dans la zone euro et à l'international.
- La puissance financière des nouveaux acteurs.
- Un contexte très concurrentiel sur le prêt personnel et la cash loan.

Les principaux projets en cours sur 2017 sont :

- Une politique volontariste de transformation digitale de nos activités.
- Les nouveaux produits assurances et partenariats.
- Recours à la croissance externe.

IV. PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS EST SOUMIS ONEY BANK

Exposition aux risques de liquidité :

Afin de limiter son risque de liquidité, Oney Bank adopte une politique de refinancement raisonnée :

- Diversification des modes de financement et des contreparties bancaires permettant de garantir une répartition satisfaisante des financements conformément aux recommandations du comité de réglementation bancaire et financière.
- Couverture de 100% du besoin moyen de refinancement par des ressources tirées à plus d'un an et des lignes bancaires confirmées.

Oney Bank est soumise au ratio Bâle III LCR (Liquidity Coverage Ratio). A ce titre, elle dispose en permanence, depuis le 30 septembre 2015, d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) lui permettant de faire face à ses sorties nettes de trésorerie à 30 jours dans un scénario stressé. Depuis le 1^{er} janvier 2016, conformément à la réglementation en vigueur, un minimum de couverture de 70% des sorties nettes de trésorerie à 30 jours est respecté.

Oney Bank doit respecter un seul covenant pour le maintien des lignes de refinancement fait dans le cadre du Club deal (ligne syndiquée confirmée de 500 millions d'euros) et de certaines lignes confirmées. Le ratio est défini comme tel : Encours de crédit totaux > Dettes financières nettes, c'est-à-dire la dette envers les établissements de crédit augmentée de la dette représentée par un titre et diminuée par les soldes créditeurs des comptes bancaires (caisses, banques centrales et CCP), par les placements et les créances sur les établissements de crédit ainsi que par la valeur brute des actifs de catégorie HQLA.

Exposition au risque de taux d'intérêt :

La politique financière de Oney Bank vise à protéger la marge financière contre les évolutions futures des taux d'intérêt. Elle couvre donc l'intégralité des risques de taux issus de ses encours de prêts à taux fixe.

Pour ce qui est de la couverture des encours d'emprunts à taux révisable et compte tenu des possibilités de répercuter commercialement une hausse de taux aux clients, Oney Bank couvre par opportunité ce risque.

Exposition au risque de crédit :

Le coût du risque est en baisse significative depuis plusieurs exercices. Malgré un contexte économique toujours pesant, la production crédit reste de qualité et maîtrisée.

Grâce à la mise en place de plans d'actions performants sur les systèmes d'octroi et de gestion des risques, Oney Bank a ainsi poursuivi ses objectifs de réduction du risque de crédit.

V. Gestion des fonds propres

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit », Oney Bank est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de Oney Bank est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels exigés par la réglementation européenne afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché. Afin de s'assurer du respect de son ratio de solvabilité, Oney Bank projette une fois l'an ses capitaux propres au moment de l'établissement du plan de façon globale, et effectue un suivi de manière plus périodique à chaque arrêté trimestriel.

Jusqu'au 31 décembre 2013, le montant des fonds propres était suivi tout au long de l'année à travers la mise en place de reporting internes basés sur la réglementation Bâle II.

Depuis 2014, il est basé sur la réglementation Bâle III.

L'arrêté du 26 juin 2013 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (575/2013 et 2013/36/UE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2014.

Conformément à ces dispositions, Oney Bank intègre depuis 2014, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Les fonds propres sont répartis en deux catégories :

- Les fonds propres de catégorie 1 « Tier 1 » composés en deux parties :
 - o les fonds propres de base (Common Equity Tier 1 « CET 1 ») correspondent aux capitaux propres part du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
 - o les fonds propres additionnels (Additional Tier 1 « AT1 ») : correspondent aux instruments de dette perpétuelle,
- Les fonds propres de catégorie 2 « Tier 2 » : correspondent aux dettes subordonnées.

NIVEAU DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS CALCULES CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION :

En millions d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres consolidés, part du groupe	558,2	501,9
Dividendes distribuables	-16,0	-16,0
Réserves de cash flow hedge	+1,8	+1,6
IRBA	-20,2	-19,4
Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition	-41,4	-34,6
Impôts différés liés aux pertes fiscales	-9,1	-10,8
Ajustements liés à la période transitoire	14,9	11,6
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (Tier 1)	488,2	434,3
Dettes subordonnées (hors déductions complémentaires)	0,5	0,7
Ajustements liés à la période transitoire	-0,5	-0,7
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (Tier 2)	0,0	0,0

Le montant des fonds propres réglementaires à fin décembre 2016 est de 488,2 M€, contre 434,3 M€ en décembre 2015.

En 2016 comme en 2015, Oney Bank a répondu à ces exigences réglementaires.

RATIOS CONSOLIDES

	Bâle 3 Décembre 2016	Bâle 3 Décembre 2015	Bâle 3 Décembre 2014	Bâle 3 (pro forma) Décembre 2013
Ratio /Tier 1	16,3%	15,2%	13,6%	12,9%
Ratio /Tier 2	0,0%	0,0%	0,1%	0,3%
Ratio de solvabilité bâlois	16,3%*	15,2%	13,7%	13,3%
Ratio de liquidité		368%	449%	280%
Ratio LCR	93,8%	91,5%		

* Le ratio de solvabilité s'élève à 16,3 % en 2016 après la distribution de dividendes prévue en 2017. Il s'élève à 16,8 % en 2016 avant la distribution de dividendes prévue en 2017.

Le Conseil d'Administration

Etats financiers consolidés

au 31 décembre 2016

ACTIF (en K€)	IFRS-EU 31.12.2016		IFRS-EU 31.12.2015	
Caisse, banques centrales et CCP		301 887		258 442
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		0		0
Actifs financiers disponibles à la vente		3 185		13 829
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		0		0
Instruments dérivés		211		7 833
Prêts et créances - Etablissements de Crédit		124 440		136 394
<i>A vue</i>	84 781		92 822	
<i>A terme</i>	39 659		43 572	
<i>Prêt subordonné</i>	0		0	
Prêts et créances - Clientèle		2 349 151		2 195 993
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		0		0
Titres mis en équivalence		7 352		4 042
Immobilisations corporelles		43 351		41 273
Immobilisations incorporelles		13 213		6 331
Goodwill		26 443		26 443
Actifs d'impôts différés		37 816		40 605
Actifs d'impôts courants		9 902		9 859
Autres actifs et comptes de régularisation		363 270		387 922
Capital souscrit non versé		0		0
<i>Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente (reclassement IFRS 5)</i>				0
TOTAL DE L'ACTIF		3 280 222		3 128 967

HORS BILAN	31.12.2016		31.12.2015	
ENGAGEMENTS DONNES		6 583 215		6 403 660
Engagements de financement		6 548 909		6 389 282
en faveur d'établissements de crédit				
en faveur de la clientèle	6 548 909		6 389 282	
Engagements de garantie		34 306		14 378
en faveur d'établissements de crédit	34 189		14 261	
en faveur de la clientèle	117		117	

PASSIF (en K€)	IFRS-EU 31.12.2016		IFRS-EU 31.12.2015	
Dépôts de banques centrales				0
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				0
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat				0
Passifs financiers évalués au coût amorti		2 441 490		2 374 845
<i>Dettes auprès d'établissements de crédit</i>	856 024		826 084	
<i>Dépôts de la clientèle</i>	518 022		327 065	
<i>Titres de dettes</i>	1 064 993		1 200 498	
<i>Passifs subordonnés</i>	2 451		21 199	
Instruments dérivés		8 075		2 451
Provisions		10 999		13 888
Provisions techniques et dettes Assurance		15 307		13 574
<i>Provisions Techniques</i>	15 307		8 272	
<i>Dettes auprès des réassureurs</i>	0		5 302	
Passifs d'impôt courant		15 464		15 911
Passifs d'impôts différés		43		21
Autres passifs et comptes de régularisation		227 141		203 684
Capitaux propres du groupe		558 212		501 868
Capital souscrit et prime d'émission	106 341		86 495	
<i>Capital souscrit</i>	50 602		29 021	
<i>Prime d'émission</i>	55 739		57 475	
Autres capitaux propres				
Réserves de réévaluation	0		0	
Réserves	371 319		346 847	
Résultat net	80 552		68 525	
Intérêts minoritaires		3 492		2 725
Total capitaux propres		561 704		504 592
TOTAL DU PASSIF		3 280 222		3 128 967

HORS BILAN	31.12.2016		31.12.2015	
ENGAGEMENTS RECUS		1 123 922		1 429 053
Engagements de financement		1 106 193		1 408 288
reçus d'établissements de crédit	855 000		857 000	
reçus de la clientèle	251 193		551 288	
Engagements de garantie		6 381		6 775
reçus d'établissements de crédit	6 381		6 663	
reçus de la clientèle	0		111	
Engagements sur les titres		11 348		13 990
titres à recevoir	11 348		13 990	

Compte de résultat (en K€)	IFRS-EU 31.12.2016		IFRS-EU 31.12.2015	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS ET OPERATIONNELS				
Intérêts et produits assimilés		232 338		235 237
Dont intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 406		2 442	
Dont intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	230 919		232 789	
Dont intérêts des titres à revenus variables	13		6	
Intérêts et charges assimilés		17 584		22 123
Dont intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	4 802		5 622	
Dont intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	2 821		4 401	
Dont intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	9 961		12 100	
Marge net d'intérêts		214 755		213 114
Commissions (produits)	121 433		149 768	
Commissions (charges)	38 397		37 591	
Marge sur commissions		83 035		112 178
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		16 274		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		-5 253		-6 320
Gains sur instruments financiers	8 101		7 153	
Pertes sur instruments financiers	13 354		13 472	
Ecarts nets de change		-294		-21
Produits des autres activités		110 872		72 735
Charges des autres activités		12 908		4 655
PRODUIT NET BANCAIRE		406 482		387 031
Charges générales d'exploitation		243 392		241 381
Dont charges de personnel	104 540		100 083	
Dont autres frais administratifs	138 852		141 298	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		1 728		9 713
Dont dotations aux amortissements des immobilisations	7 650		8 097	
Dont dotations nettes de reprises pour provisions	-5 921		1 616	
Dont dotations nettes de reprises pour dépréciation	0		0	
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		161 361		135 938
Coût du risque		57 310		66 919
RESULTAT D'EXPLOITATION		104 051		69 019
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-1 412		-95
Gains ou pertes sur actif immobilisés		-166		14 143
Variation de valeur des écarts d'acquisition		2 441		0
RESULTAT TOTAL DES ACTIVITES POURSUIVIES AVANT IMPOT		104 914		83 067
Charge (produit) d'impôt relative au résultat des activités poursuivies		22 639		13 183
RESULTAT TOTAL DES ACTIVITES POURSUIVIES APRES IMPOT				
<i>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</i>				0
RESULTAT TOTAL		82 275		69 883
Résultat net part du Groupe	80 552		68 525	
Intérêts des minoritaires	1 723		1 358	
Nombre d'actions	1 445 771		1 451 034	
Résultat net part du Groupe par action	55,72		47,22	

Etat consolidé du résultat global

(en K€)	31/12/2016			31/12/2015		
	Avant impôt	(charge) produit d'impôt	Net d'impôt	Avant impôt	(charge) produit d'impôt	Net d'impôt
Résultat de la période (hors résultat des activités arrêtées ou en cours de cession)	104 914	(22 639)	82 275	83 067	(13 183)	69 883
Eléments recyclables						
- Ecart de change résultant des activités à l'étranger	1 415		1 415	(743)		(743)
- Variation de la juste valeur des instruments financiers (Couverture de flux de trésorerie)	(310)	107	(204)	(306)	105	(201)
- Variation de la juste valeur des titres disponibles à la vente	(12 934)	502	(12 432)	13 762	(777)	12 985
- Autres éléments	(80)		(80)	390		390
Eléments ultérieurement non recyclables en résultat						
- Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies	(150)	52	(99)	493	(170)	323
Autres éléments du résultat global pour la période	(12 060)	661	(11 399)	13 595	(841)	12 754
Résultat global de la période	92 854	(21 978)	70 876	96 662	(14 024)	82 637
Attribuable aux :						
propriétaires de la Société mère			68 605			81 450
intérêts minoritaires			2 271			1 188
Résultat global de période			70 876			82 637

Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros		31/12/2016	31/12/2015
Résultat net avant impôt	A	104 914	83 067
Elimination des éléments non monétaires :	B	-75 413	-7 714
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		5 209	8 097
Dotations nettes de reprises sur encours clientèle		-76 553	-4 014
Dotations nettes de reprises sur provisions pour risques et charges		-5 637	2 253
Plus ou moins-values		166	-14 143
Résultat net des activités abandonnées			
Autres mouvements		1 403	92
Revenus des activités opérationnelles à l'exclusion des éléments non monétaires	A+B	29 502	75 352
Augmentation des actifs/diminution des passifs (-)			
Diminution des actifs/augmentation des passifs (+)			
Flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle			
Prêts et avances aux clients	C	-72 655	-35 493
Créances/ dettes vis à vis des établissements de crédit	C	221 086	123 205
Dettes représentées par un titre	C	-137 438	133 937
Actifs et passifs financiers	C	12 759	-40
Actifs et passifs non financiers	C	49 042	38 032
Impôts décaissés	C	-19 159	-19 878
Autres mouvements	C	-59	19
Flux nets de trésorerie liés à l'activité opérationnelle	D=A+B+C	83 077	315 133
Flux de trésorerie liés aux investissements			
Flux liés aux investissements incorporels et corporels		-16 854	-6 712
Flux liés aux investissements financiers et aux participations		-4 136	47
Autres mouvements		87	10
Variation de périmètre		4 718	-1 323
Flux nets de trésorerie liés aux investissements	E	-16 185	-7 978
Flux de trésorerie liés au financement			
Dividendes versés aux actionnaires		-12 026	-8 256
Dividendes versés aux minoritaires		-1 392	-2 002
Augmentation de capital		-298	230
Autres		-19 018	-343
Flux nets de trésorerie liés au financement	F	-32 734	-10 371
Flux nets de trésorerie liés à l'activité opérationnelle	D	83 077	315 133
Flux nets de trésorerie liés aux investissements	E	-16 185	-7 978
Flux nets de trésorerie liés au financement	F	-32 734	-10 371
Effets des variations de taux de change		100	-151
Variation nette de trésorerie		34 258	296 633
Trésorerie et équivalent de trésorerie début de période		379 441	82 807
Trésorerie et équivalent de trésorerie fin de période		413 698	379 441
Variation nette de trésorerie		34 258	296 633

Tableau de passage des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital et réserves							
	Part du Groupe					Intérêts minoritaires		
	Capital	Prime	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
Situation au 31 décembre 2014	29 003	57 262	294 052	48 953	429 270	907	2 098	3 004
Affectation du résultat de l'exercice 2014			48 953	- 48 953	-	2 098	- 2 098	-
Augmentation de capital et émission	17	213			230			-
Impact du Cash flow Hedge			- 201		201			-
Réserve de conversion			- 418		418	325		325
Autres					-			-
Stocks options			- 679		679			-
divers - Retrocession crédit IS					-			-
divers - Natural Security			65		65	603		603
divers - Dividendes Auchan			- 8 256		8 256			-
divers - Géfirus					-			-
divers - PUT sur mino Hongrie					-	68		68
divers - Dividendes Hongrie					-	1 554		1 554
divers - Dividendes Pologne					-	448		448
divers - Ecart actuariel IFC			323		323			-
divers - Titres disponibles à la vente			12 985		12 985			-
divers - Autres			23		23	154		154
Résultat net au 31 décembre 2015				68 525	68 525		1 358	1 358
Situation au 31 décembre 2015	29 021	57 475	346 847	68 525	501 868	1 366	1 358	2 725
Affectation du résultat de l'exercice 2015			68 525	- 68 525	-	1 358	- 1 358	-
Augmentation de capital et émission	21 581	- 1 736	- 21 766		1 920			-
Impact du Cash flow Hedge			- 204		204			-
Réserve de conversion			891		891	525		525
Autres					-			-
Stocks options			1 777		1 777			-
divers - Retrocession crédit IS					-			-
divers - Natural Security					-			-
divers - Dividendes Auchan			- 12 026		12 026			-
divers - Géfirus					-			-
divers - PUT sur mino Hongrie					-	111		111
divers - Dividendes Hongrie					-	1 392		1 392
divers - Dividendes Pologne					-			-
divers - Ecart actuariel IFC			- 99		99			-
divers - Titres disponibles à la vente			- 12 432		12 432			-
divers - Autres			- 196		196	23		23
Résultat net au 31 décembre 2016				80 552	80 552		1 723	1 723
Situation au 31 décembre 2016	50 602	55 739	371 319	80 552	558 212	1 769	1 723	3 492



**Annexes aux états financiers consolidés au 31/12/2016 établis conformément
aux normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne**
(Chiffres en milliers d'euros – K€ ou en millions d'euros – M€)

Note 1 : Description synthétique du groupe	3
Note 2 : Faits marquants et principales variations de périmètre	4
Note 3 : Règles et méthodes	5
Note 4 : Caisse, banques centrales et CCP	21
Note 5 : Instruments dérivés	22
Note 6 : Prêts et créances auprès des établissements de crédit	22
Note 7 : Prêts et créances sur la clientèle	23
Note 8 : Titres	24
Note 9 : Immobilisations corporelles et incorporelles	26
Note 10 : Impôts différés	26
Note 11 : Comptes de régularisation et autres actifs	27
Note 12 : Passifs financiers évalués au coût amorti	27
Note 13 : Provisions pour risques et charges	28
Note 14 : Provisions techniques des assureurs et dettes auprès des réassureurs	28
Note 15 : Autres passifs et comptes de régularisation	29
Note 16 : Capitaux propres- Part du Groupe	29
Note 17 : Intérêts minoritaires	31
Note 18 : Engagements hors bilan	31
Note 19 : Produits et charges d'intérêts	32
Note 20 : Produits et charges de commissions	32
Note 21 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire	32
Note 22 : Frais de personnel	33
Note 23 : Autres Frais administratifs	33
Note 24 : Coût du risque	33
Note 25 : Impôt sur les sociétés	33
Note 26 : Divers	34
Note 27 : Avantages au personnel	34
Note 28 : Paiements basés sur des actions	36
Note 29 : Information sectorielle	36
Note 30 : Juste valeur	37
Note 31 : Exposition et gestion des risques	38
Note 32 : Transactions avec les parties liées	44
Note 33 : Projet d'affectation	45
Note 34 : Documents accessibles au public	45

Note 1 : Description synthétique du groupe

1.1 Présentation juridique de l'entité

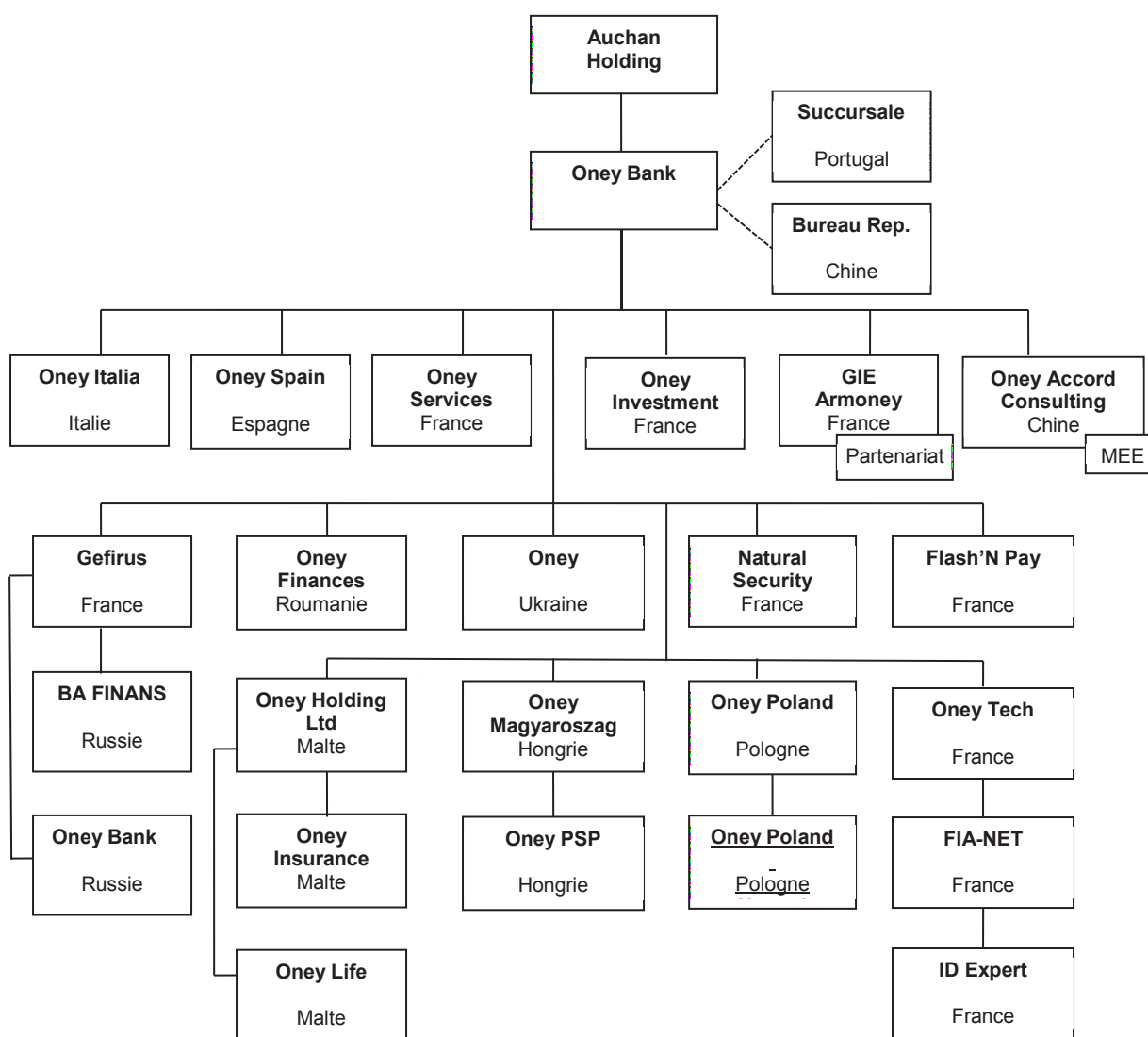
Oney Bank S.A.*, immatriculée sous le numéro 546 380 197 00105, est une société anonyme à Conseil d'Administration domiciliée en France au 40, avenue de Flandre à Croix (59170).

Elle est spécialisée dans toutes opérations de banque et opérations connexes à l'activité bancaire y compris la réception et la transmission d'ordres pour le compte de tiers, le courtage en assurance et la représentation de toutes les compagnies d'assurance.

Elle est détenue à 96,6 % par Auchan Holding, société anonyme à Conseil d'Administration dont le siège est au 40, avenue de Flandres à Croix (59170).

* Lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2015, les actionnaires de Banque Accord ont approuvé le changement de dénomination sociale. La société devient Oney Bank SA avec l'autorisation reçue le 17 février 2016 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

1.2 Organigramme simplifié du groupe ONEY BANK



Note 2 : Faits marquants et principales variations de périmètre

FAITS MARQUANTS :

- Notation S&P :

L'agence Standard & Poor's a abaissé en avril 2016 la notation long terme du groupe Oney de A- à BBB+ avec perspective stable. La notation court terme est confirmée à A-2. Le statut de « core business » de la Banque vis-à-vis de Auchan Holding a été confirmé.

- Opération VISA :

L'offre de VISA Inc. (qui avait conduit à une réévaluation en OCI du titre VISA Europe au 31 décembre 2015 a reçu l'aval des autorités de la concurrence européenne le 3 juin.

Les conditions du rachat ont été révisées par VISA Inc. comme suit : une partie en numéraire pour 12,25 Mds€, une partie en actions de préférence VISA Inc. pour 5 Mds€ et une partie en numéraire paiement différé pour 1,12 Mds€, soit pour Oney Bank :

- Un paiement immédiat en numéraire de 14,4 M€,
- 5 217 actions de préférence convertibles au plus tard dans 12 ans sur la base d'un taux de conversion déterminé tous les ans et qui intégrera les règlements des litiges subis par VISA Inc.,
- Un paiement différé dans 3 ans de 1,24 M€.

Au 31 décembre 2016, Oney Bank a enregistré la cession de son titre VISA Europe générant une plus-value de 15,6 M€ après impôt. Au 31/12/2015, ce titre a été réévalué par capitaux propres pour 13 M€, et recyclé par résultat en 2016.

Oney Bank, pour déterminer la juste valeur des actions de préférence et de la créance au titre du paiement différé qui sont intégrées dans le résultat de cession, a maintenu une décote au titre de l'illiquidité et des risques juridiques liés notamment au facteur de conversion.

- Opération TLTRO II :

Oney Bank a souscrit en juin 2016 au TLTRO II pour un montant de 355 M€ au taux révisable de 0% pouvant être ramené rétroactivement jusqu'à -0,40% en fonction de l'évolution des encours de crédit à fin janvier 2018.

Considérant ce taux comme hors marché et ayant l'assurance raisonnable de percevoir le taux bonifié, Oney Bank a comptabilisé les produits liés à la baisse potentielle du taux comme une subvention publique (IAS 20). Au 31/12/2016, Oney Bank a donc reconnu une créance de 5,7 M€ au bilan et un produit de refinancement de 0,7 M€ par résultat.

VARIATION DE PERIMETRE :

- Entrées de périmètre / Constitution de nouvelles sociétés :

En Pologne, création d'Oney Services détenue à 100% par Oney Pologne. Cette filiale est destinée à percevoir les commissions d'assurance pour se mettre en conformité avec la nouvelle loi polonaise d'agent d'assurance.

En France, acquisition de 100% de Fia-Net et de sa filiale ID Expert par Oney Tech. Fia-Net est le leader français sur le marché des solutions de confiance et de lutte contre la fraude dans le domaine du commerce en ligne.

Dans le cadre de l'acquisition de Fia-Net, un badwill de 2,4 M€ a été constaté dans les comptes consolidés et enregistré au compte de résultat sur la ligne variation de valeur des écarts d'acquisition.

Au Portugal, création d'une succursale de Oney Bank. La filiale portugaise Oney IFIC a été fusionnée au sein de Oney Bank à fin décembre 2016.

- Variation de pourcentage d'intérêt :

Aucune variation de pourcentage d'intérêt sur l'année 2016.

- Sorties de périmètre :

Sortie de périmètre de Joias au 1^{er} janvier 2016.

EVENEMENTS POST CLOTURE :

Il n'existe aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2016.

ARRETE DES COMPTES :

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2017 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire prévue en date du 17 mai 2017.

Note 3 : Règles et méthodes

3.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606/2002, les états financiers consolidés du groupe ONEY BANQUE ACCORD au 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS / IFRS publiées par l'IASB et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out » utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture).

Ce règlement a été complété, notamment par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n°1725/2003) portant sur l'application des normes comptables internationales, et par le règlement du 19 novembre 2004 (CE n°2086/2004) permettant l'adoption de la norme 39 dans un format amendé.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations (autre les améliorations annuelles 2010-2012 et 2012-2014 des normes) d'application obligatoire à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2016 sont :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne
Amendement à IAS 19 Avantages du personnel Régimes à prestations définies : précision sur la comptabilisation des cotisations des membres du personnel qui se rattachent aux services rendus mais qui ne dépendent pas du nombre d'années de service	1 ^{er} janvier 2016
Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 41 Agriculture Evaluation d'un actif biologique selon IAS 41 s'il ne correspond pas à une plante productrice	1 ^{er} janvier 2016
Amendement à IFRS 11 Partenariats Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une activité conjointe selon IFRS 3 si les actifs acquis constituent un "business" au sens d'IFRS 3 et non un simple groupe d'actifs	1 ^{er} janvier 2016
Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles Clarifications sur la méthode d'amortissement fondée sur le revenu (interdite sous IAS 16 et acceptable sous IAS 38)	1 ^{er} janvier 2016
Amendement à IAS 1 Présentation des états financiers Objectif d'amélioration de la présentation d'informations	1 ^{er} janvier 2016
Amendement IAS 27 Etats financiers individuels Autorisation à l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels	1 ^{er} janvier 2016

Les normes, amendements aux normes existantes et interprétations adoptés par l'Union européenne mais dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2016 n'ont pas été anticipés.

Par ailleurs, les états financiers présentés ne tiennent pas compte des nouvelles normes, révisions de normes existantes et interprétations publiées par l'IASB mais non adoptées par l'Union européenne à la date de clôture des états financiers.

Normes, Amendements ou Interprétations non adoptées par l'UE	Synthèse de la norme	Impact sur le groupe
IFRS 9 instruments Financiers	Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version finale de la norme « IFRS 9 - Instruments financiers ». IFRS 9 s'applique à compter du 1er janvier 2018. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. La norme IFRS 9 a pour objet de refondre la norme IAS 39. IFRS 9 - Phase 1 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. Elle est complétée par la méthodologie de dépréciation pour risque de	Le Groupe Oney s'est organisé pour mettre en œuvre cette norme dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, risques et IT ainsi que l'ensemble des pays concernés. Depuis 2015 le Groupe a lancé des travaux

	crédit des actifs financiers (IFRS 9 - Phase 2), ainsi que par le traitement des opérations de couverture (IFRS 9 - Phase 3 cf. ci-dessous). Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou «business model»). Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) seront enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de présenter des caractéristiques standards (les flux de trésorerie devant correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des intérêts sur le principal). À défaut, ces instruments financiers seront évalués à la juste valeur par résultat. Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans reclassement ultérieur en résultat. Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat. Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat. Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9. La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL ») sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales. Cette nouvelle approche vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée. L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).	de diagnostic des principaux enjeux de la norme IFRS 9. Les analyses ont prioritairement porté sur les changements induits par : - Les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers ; - La refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL). Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues sans attendre un événement objectif de perte avérée. Elle repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables. A ce stade de l'avancement du projet, le Groupe a finalisé la rédaction du nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 qui impose de constater les pertes de crédit attendues à 12 mois dès leur entrée au bilan. Le Groupe entre dans la phase de déclinaison opérationnelle en vue du déploiement des premières évolutions d'architecture des systèmes d'information à partir du premier semestre 2017. Une description du nouveau modèle de dépréciation Groupe est fournie en note 3.3.
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients	Le 28 avril 2015, l'IASB a voté la publication d'un exposé-sondage proposant de différer d'une année la date d'application de la norme revenu initialement prévue au 1er janvier 2017 au 1er janvier 2018. Cette norme s'appliquera de façon rétrospective.	Le Groupe Oney évalue actuellement l'impact potentiel de l'application de cette nouvelle norme sur ses états financiers

	L'objectif de cette norme préparée par l'IASB et le FASB est de faire converger la comptabilisation des produits provenant de contrats avec des clients. La norme améliorera l'information financière sur le chiffre d'affaires et sa comparabilité dans les états financiers au niveau mondial. Les deux normalisateurs comptables ont identifié cinq étapes pour la comptabilisation d'un produit : • Identification du(des) contrat(s) avec un client, • Identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat, • Détermination du prix de la transaction, • Affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance, • Comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites.	consolidés sachant que cette norme ne s'applique pas aux instruments financiers (IFRS 9), aux contrats d'assurance (IFRS 4) et aux contrats de location (IAS 17).
IFRS 16 Contrats de location	La nouvelle norme sera d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, avec effet rétroactif et sous réserve d'adoption par L'UE. La norme IFRS 16, qui concerne principalement les preneurs, supprime la distinction entre location simple et location-financement d'IAS 17 et prévoit un principe de comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation d'un actif représentatif d'un droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers.	Le Groupe Oney évalue actuellement l'impact potentiel de l'application de cette nouvelle norme sur ses états financiers. Le groupe n'a pas d'activité de location financement.

3.2 Comparabilité et changement de méthode

- Comparabilité :

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire.

- Changement de méthode :

Aucun changement de méthode comptable depuis le 1^{er} janvier 2016 applicable au Groupe Oney.

3.3 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que les informations données dans les notes annexes. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Pour les états financiers consolidés du Groupe Oney, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Dépréciations des créances :

La valeur du poste « Prêts et créances à la clientèle » est ajustée par une dépréciation relative aux créances lorsque le risque de non recouvrement de ces créances est avéré.

Cette dépréciation, calculée sur des ensembles homogènes de créances et sur une base actualisée, est estimée en fonction d'un certain nombre de données et d'hypothèses : nombre d'impayés, taux de récupération historiquement constatés, situation des créances dans le processus de recouvrement, taux de perte, performances des organismes de contentieux externes, etc.

Les dépréciations enregistrées sont le reflet des meilleures estimations de la Direction à la date de clôture des flux futurs de ces créances.

Présentation des travaux relatifs à l'application du nouveau modèle de dépréciations à partir du 1^{er} janvier 2018 :

La norme IFRS 9 substitue au modèle de pertes avérées d'IAS 39 un modèle unique de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues. Ce nouveau modèle s'applique aux prêts, engagements hors bilan et aux titres de dettes. Conformément à la norme, le groupe Oney classe les actifs en 3 catégories : les actifs performants, les actifs sous-performants et les actifs non-performants.

- Le passage d'un actif performants à sous-performant se justifie par une dégradation significative de la qualité de crédit. Le Groupe Oney a défini cette dégradation par une situation d'impayé de moins de 90 jours en cours ou ayant eu lieu dans les mois précédents. Un retour dans la catégorie d'actif performant s'effectue lorsque la probabilité de défaillance repasse en dessous d'un certain niveau comparativement à la probabilité de défaillance à l'origine.
- Le classement en actif non-performant se justifie par la défaillance de l'actif. La notion de défaillance chez Oney reprend au moins l'un des 3 motifs suivants : existence d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, existence d'une procédure contentieuse, situation présentant des caractéristiques qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré (par exemple un dossier de surendettement).

La perte attendue est évaluée selon le modèle suivant : le couple PD/EAD (Probabilité de Défaillance/Exposition au moment de la Défaillance) par la LGD (Perte en cas de Défaillance).

La perte attendue de l'actif sera basée sur une PD calculée sur 12 mois pour les actifs performants et sur la durée de vie totale pour les actifs sous-performants. La détermination des PD/EAD à vie est effectuée grâce à des matrices de vieillissement basées sur les PD/EAD à 12 mois.

Le dispositif de provisionnement, basé sur une PD et une LGD, converge vers le modèle avancé bâlois mais conserve de fortes spécificités, comme la prise en compte de l'amortissement dans l'EAD, l'utilisation d'un taux du contrat comme taux d'actualisation, le calcul d'une PD à vie pour les actifs sous-performants, l'absence de marges de prudence, et la prise en compte de données prospectives («Forwardlooking») pour apprécier le défaut.

Concernant ce dernier point, les travaux concernant la prise en compte d'éléments prospectifs n'ont pas encore permis de faire apparaître des résultats probants. Ils continueront durant l'année 2017.

Un calcul d'impact de la première application d'IFRS 9, sur la base des comptes consolidés au 31/12/2015, présenterait une dégradation entre 5% et 15% des capitaux propres consolidés. Cette estimation ne correspondra pas forcément exactement aux impacts constatés lors de la transition effective de la nouvelle norme.

- Provisions :

L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations.

L'appréciation du montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.

- Provisions techniques d'assurance :

Le calcul est basé sur les pertes attendues en utilisant des modèles et des hypothèses basées sur l'historique et les données du marché actuel.

- Instruments financiers évalués à leur juste valeur :

La juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

- Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs :

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

- Constatation d'actif d'impôt différé :

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées. Le caractère probable est apprécié selon les modalités décrites en Note 3.12.

- Ecart d'acquisition :

Les tests de dépréciation réalisés sur les écarts d'acquisition s'appuient sur des hypothèses budgétaires à 3 ans et des paramètres (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini) qui nécessitent des estimations.

3.4 Format de présentation des états financiers

Le groupe Oney utilise les formats des documents de synthèse (Bilan, Compte de résultat, Etat du résultat global, Tableau de variation des capitaux propres, Tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013 qui annule et remplace la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

Le Tableau des flux de trésorerie a été établi par l'analyse des flux, en partant du résultat consolidé avant impôt et en utilisant la méthode indirecte.

Par ailleurs, il a été tenu compte de l'objet social de Oney Bank SA pour déterminer le périmètre lié à l'activité opérationnelle, aux opérations d'investissement et aux opérations de financement.

Ainsi les flux liés à l'activité de crédit à la clientèle et aux dettes refinançant cette activité de crédit ont été inclus dans le périmètre lié à l'activité opérationnelle.

Enfin, la définition de la trésorerie retenue correspond à celle préconisée par la Recommandation n°2009-R.04, à savoir : Caisses, banques centrales, CCP (actif et passif), comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit tels qu'ils apparaissent au bilan consolidé du groupe Oney des exercices considérés.

3.5 Périmètre et méthode de consolidation

Les informations données dans l'annexe aux comptes consolidés sont celles qui présentent une importance significative, permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine, de la situation financière du groupe, des risques qu'il assume et de ses résultats.

Ces comptes consolidés regroupent les comptes de Oney Bank SA et des entités françaises ou étrangères composant le groupe Oney. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis selon les règles comptables des pays d'origine, il a été effectué des retraitements et reclassements afin de rendre ces comptes conformes aux principes comptables IFRS du groupe Oney.

1) **Périmètre**

Le périmètre de consolidation comprend 23 sociétés (et un bureau de représentation en Chine et une succursale au Portugal) au 31 décembre 2016 :

- 21 sociétés contrôlées,
- 1 société en partenariat,
- 1 société sous influence notable.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

Filiales	% de détention du capital	Type de contrôle	% de contrôle
Oney Spain (Espagne)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Italia	100%	Contrôlée	100%
ONEY MAGYAROSZAG (Hongrie)	60%	Contrôlée	100%
ONEY PSP (Hongrie)	60%	Contrôlée	100%
GEFIRUS (France)	60%	Contrôlée	100%
BA Finans (Russie)	60%	Contrôlée	100%
ONEY BANK (Russie)	60%	Contrôlée	100%
ONEY Poland (Pologne)	60%	Contrôlée	100%
ONEY Services (Pologne)	60%	Contrôlée	100%
ONEY FINANCES (Roumanie)	100%	Contrôlée	100%
ONEY ACCORD Business Consulting (Chine)	49%	Influence notable	49%
ONEY Services (ex Oney Courtage - France)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Holding Limited (Malte)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Insurance (Malte)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Life (Malte)	100%	Contrôlée	100%
ONEY UKRAINE (Ukraine)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Investment (France)	100%	Contrôlée	100%
ONEY Tech (France)	100%	Contrôlée	100%
FIA-NET (France)	100%	Contrôlée	100%

ONEY BANK : ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

ID Expert (France)	100%	Contrôlée	100%
Flash'n Pay (France)	100%	Contrôlée	100%
Natural Security (France)	48.15%	Contrôlée	100%
GIE Armoney (France)	50%	Conjoint	50%

Structure ad hoc	% de détention du capital	Type de contrôle	% de contrôle
FCT Oneycord 1	100%	Contrôlée	100%

Pour rappel, une opération de titrisation avait été réalisée en date du 22 septembre 2009.

Le FCT Oneycord 1, qui devait normalement commencer à s'amortir à compter du 15 octobre 2012, avait été prolongé de 3 ans soit un début d'amortissement le 15 octobre 2015.

En 2015 et en amont de cette date, Oney Bank SA a procédé à une restructuration (nouveau prospectus, nouvelle notation) du FCT Oneycord compartiment 1. La durée de vie a été prolongée jusqu'en septembre 2019.

Ce fonds est entièrement détenu par Oney Bank SA. Les créances cédées ont pour origine les crédits revolving. Le compartiment est rechargé tout au long de sa vie par de nouvelles créances éligibles ainsi que par les tirages réalisés sur les créances déjà titrisées.

Le FCT Oneycord 1 est contrôlé.

Pour plus de détails sur cette opération de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 7.4 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.

2) Notions de contrôle et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28 amendée.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs :

- (1) la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée,
- (2) l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et
- (3) la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

La norme IFRS 11 se substitue à IAS 31 et SIC 13. Elle précise les modalités d'exercice du contrôle conjoint à travers deux formes de partenariat, l'activité conjointe et la co-entreprise.

Dans les activités conjointes, les co-participants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité et doivent comptabiliser les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à leurs intérêts dans l'activité conjointe.

A contrario, les co-entreprises dans lesquelles les co-entrepreneurs se partagent les droits sur l'actif net ne sont plus consolidées par intégration proportionnelle, mais sont mises en équivalence conformément à la norme IAS 28 amendée.

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées.

Entités contrôlées :

Le contrôle existe sur une entité lorsque le groupe ONEY est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à Oney Bank la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Oney Bank contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque Oney Bank détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e)

les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Partenariats et co-entreprises - Quote-part des actifs, passifs, charges et produits :

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Entités sous influence notable - Mise en équivalence :

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Oney Bank est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

3) Consolidation des entités ad hoc

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de Oney Bank lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par Oney Bank, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, il convient de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte). Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

3.6 Opérations en devises (IAS 21)

La conversion des comptes des entités dont la monnaie de présentation est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les postes du bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Quant aux comptes de résultat, ils sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les postes du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

Les écarts d'acquisition et les écarts d'évaluation dégagés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et des passifs de la filiale. Ils sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise puis convertis au cours de clôture, les différences résultant de cette conversion étant portées dans les capitaux propres consolidés.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

Les taux de conversion devises/euros retenus pour les monnaies des principaux pays sont les suivants :

Pays	Devises	Taux à la clôture		Taux moyen annuel	
		Déc. 2016	Déc. 2015	Déc. 2016	Déc. 2015
Chine.....	Yuan.....	0,136608	0,141627	0,136053	0,143376
Hongrie.....	Forint.....	0,003228	0,003165	0,003211	0,003227
Pologne.....	Zloty.....	0,226742	0,234527	0,229212	0,239078
Russie.....	Rouble.....	0,015552	0,012396	0,013479	0,014712
Roumanie	Lei.....	0,220313	0,221043	0,222672	0,224947
Ukraine.....	Hryvna.....	0,035347	0,038292	0,035374	0,041203

3.7 Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition (IFRS 3 Révisée)

L'écart d'acquisition, ou goodwill, généré lors d'un regroupement d'entreprises est évalué comme l'excédent de (a) par rapport à (b), soit :

a) le total de :

- i) la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- ii) le montant de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise ; et
- iii) dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise.

b) le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués selon IFRS 3 révisé.

Dans le cas où l'acquisition est réalisée à partir d'un dérivé (call, put¹, etc.), ce dérivé, en application d'IAS 39, fait l'objet d'une valorisation séparée et il est comptabilisé dans le compte de résultat du groupe Oney dès lors qu'il existe un écart entre le prix d'exercice du put (représentant le prix d'acquisition de la société) et la juste valeur de la société acquise. Dans ce cas, la juste valeur de ce dérivé est reprise dans la détermination du goodwill.

L'écart d'acquisition est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la clôture.

Les écarts d'acquisition positifs, conformément à IFRS3 Révisée – Regroupement d'entreprises, font l'objet en cas d'existence d'indice de perte de valeur et a minima annuellement, au cours du second semestre de chaque exercice, d'un test de dépréciation de valeur. Les modalités de réalisation de ces tests font l'objet d'une description dans la note 3.11 des règles et méthodes.

3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

¹ Méthode de comptabilisation des puts sur minoritaires présentée en note 17.

3.9 Les instruments financiers (IAS 32 révisée, IAS 39 et IFRS 7)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers annuels consolidés selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie selon IFRS 13 comme étant le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé lors du transfert d'un passif dans une transaction normale, réalisée entre intervenants de marché, à la date de l'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur intègre pour les instruments dérivés :

- L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment – CVA) qui vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut).
- L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment – DVA) qui vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés notre propre risque de crédit. .

3.9.1 Modalités de détermination de la juste valeur des instruments financiers

La hiérarchie de juste valeur des actifs et des passifs financiers, introduite par l'amendement IFRS 7, est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Ces niveaux sont les suivants :

- Niveau 1 :

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

- Niveau 2 :

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie.

- Niveau 3 :

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques.

3.9.2 Prêts et créances

Les crédits sont affectés à la catégorie "Prêts et créances auprès des établissements de crédit" et "Prêts et créances à la clientèle". Conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif inclut les décotes, les produits et coûts de transaction intégrables (principalement ici l'ensemble des commissions versées aux apporteurs d'affaires, enseignes partenaires dans le cadre de la production de crédit).

3.9.3 Dépréciation des prêts et créances

Les créances dépréciées sont les créances présentant un risque avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés ;
- Lorsque la situation présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- S'il existe des procédures contentieuses ou une restructuration de dettes.

A chaque clôture, le groupe Oney détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif dès lors que cet (ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence significative sur les flux futurs de trésorerie estimés, à condition que la perte puisse être estimée de manière fiable.

Le Groupe Oney réalise deux tests de dépréciation successifs :

- Un test de dépréciation sur des ensembles homogènes de créances présentant un ou plusieurs caractères de pertes avérées (notamment les créances remises aux organismes de recouvrement externe et les créances en surendettement).
Dans ce cas, la dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée (au taux d'origine du contrat) des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet d'éventuelles garanties. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en *coût du risque* au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en coût du risque.
- Un test de dépréciation sur des ensembles homogènes de créances présentant un ou plusieurs caractères de pertes avérées mais dont les créances ne présentent, à ce stade, qu'une probabilité d'entrées en recouvrement, en gestion contentieuse ou en surendettement.
Dans ce cas, la dépréciation est déterminée sur la base des probabilités historiques de passage en pertes, du taux de pertes en cas de défaut avéré et de l'encours futur estimé. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en coût du risque.

Par ailleurs, dans le cas d'une créance faisant l'objet d'une restructuration (avec au plus un impayé), le groupe Oney comptabilise en coût du risque une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

Par ailleurs, les créances faisant l'objet d'une restructuration et pour lesquelles la dernière échéance du nouveau plan d'amortissement représente un montant significatif de l'encours restant dû à la date de la restructuration (échéance in fine), celle-ci fait l'objet d'une dépréciation fondée sur les historiques de récupération des créances présentant les mêmes caractéristiques.

3.9.4 Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les instruments financiers qui ne relèvent pas des catégories prêts et créances, actifs détenus jusqu'à l'échéance et Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction inclus.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, présentées en capitaux propres. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat.

Les revenus courus ou acquis sur les titres à revenu fixe sont enregistrés dans le poste « Produits d'intérêts et assimilés ». Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Oney utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30

% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. le groupe Oney prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, le groupe Oney constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

La constatation de cette dépréciation se fait par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

3.9.5 Les passifs financiers

La norme IAS 39 reconnaît deux catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables. Il est toutefois précisé qu'Oney n'utilise pas l'option de juste valeur sur ses passifs financiers.

- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.9.6 Coûts des emprunts (IAS 23)

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus conformément au traitement de référence d'IAS 23.

Ainsi les frais initiaux de création ou de restructuration du FCT dont la finalité première est de pouvoir apporter les titres en REPO auprès de la Banque Centrale Européenne ont été affectés au TIE du financement obtenu.

De même les charges de commissions supportées dans le cadre de la mise en place de financements et de lignes confirmées bancaires sont intégrées au taux d'intérêt effectif de l'instrument sur la durée de vie prévue de l'instrument.

3.9.7 Distinction dettes – capitaux propres

La distinction instrument de dette / capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance des termes contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

3.9.8 Les instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers fermes ou optionnels qualifiés de dérivés dans le cadre de l'application de l'IAS 39, destinés à couvrir les expositions du Groupe au risque de marché (taux, change). Cependant, les dérivés utilisés pour la couverture du risque de change ne suivent pas la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture. La juste valeur est déterminée par des outils de valorisation internes et comparée aux valorisations données par les contreparties bancaires.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur associée à un actif ou passif financier. Elle est applicable si elle répond aux critères d'éligibilité fixés par la norme à savoir :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs d'un actif ou un passif financier.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- **Couverture de juste valeur** : la réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.
- **Couverture de flux de trésorerie** : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les intérêts courus du dérivé sont enregistrés en résultat symétriquement aux opérations couvertes.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macro-couverture Oney Bank a privilégié une documentation de ces relations de couverture sur la base des flux futurs de trésorerie de groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques de taux.

La justification de l'efficacité des relations de macro-couverture se fait par le biais de la comparaison trimestrielle entre le stock de refinancement indexé sur l'Eonia présent et prévisionnel et le portefeuille d'instruments de couverture. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité de ces relations se fait au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Les instruments de couverture utilisés par le groupe Oney sont des Cap et des swaps.

Les CAP, utilisés comme des instruments de couverture des flux de trésorerie, font l'objet également de test d'efficacité. Ce test d'efficacité est réalisé en distinguant la valeur intrinsèque de l'option et la valeur temps. Les variations de valeur temps sont systématiquement enregistrées en résultat.

Selon la norme IAS 39, ces instruments destinés à couvrir les expositions du Groupe aux risques de taux doivent être inscrits au bilan à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux de trésorerie.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture (Couverture de flux de trésorerie), la comptabilisation en instruments de couverture permet de réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

La plupart des dérivés utilisés par le Groupe sont éligibles à la comptabilité de couverture. Ainsi :

- Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est compensée par l'impact en résultat de la variation de juste valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert.
- Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en réserves (réserves de Cash Flow Hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture, les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat.

Pour les dérivés non documentés comme des instruments de couverture comptable, les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par le résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Par ailleurs, le groupe Oney, pour répondre à un objectif de refinancement indexé sur une base Eonia peut procéder à la mise en place de swap de transformation d'une partie des dettes émises sur un indice Euribor en Eonia.

Ces swaps de transformation, appelés basis swap, ont été comptabilisés à la juste valeur par résultat. En effet, il n'a pas été possible de documenter une relation de couverture sur ces instruments.

3.9.9 Décomptabilisation des actifs

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou en partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

3.9.10 Engagements de financement

Les engagements de financement donnés qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan dès lors qu'ils sont accordés à des conditions normales (dans le cas contraire un actif ou un passif est comptabilisé). Ils font, le cas échéant, l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

3.9.11 Engagements de garantie donnés

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

3.10 Le traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Le groupe Oney applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation suivant le mode linéaire ou le mode dégressif. Les principes retenus sont les suivants :

Immobilisations corporelles :

Constructions :	8 à 40 ans
Agencements, aménagement et sécurité :	6 ans 2/3 à 10 ans
Autres immobilisations :	3 à 5 ans

Immobilisations incorporelles :

Les logiciels acquis sont comptabilisés en autres immobilisations incorporelles et font l'objet d'un amortissement comptable sur trois ans.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeurs, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées.

Les plus ou moins-values de cessions d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en Gains ou pertes nets sur autres actifs.

3.11 Dépréciation des immobilisations (IAS 36)

IAS 36 – Dépréciation des actifs – définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas sa valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

La valeur recouvrable d'un actif est définie comme la valeur la plus élevée entre son prix de vente net et sa valeur d'utilité. Le prix de vente net est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, moins les coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

Les flux de trésorerie après impôt sont estimés sur la base des business plans à 3 ans approuvés par la Direction. Au-delà, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance constant sur une période qui correspond à la durée d'utilité estimée de l'actif corporel. Pour les tests portant sur les écarts d'acquisition, les flux de résultats nets sont extrapolés sur une période complémentaire de 6 ans avec prise en compte d'une valeur terminale, calculée à partir de l'actualisation à l'infini des données de la 9^{ème} année.

Pays	France	Portugal	Espagne	Italie	Pologne	Hongrie	Roumanie	Russie	Ukraine	Chine
Taux d'actualisation « Banking »	7.95%	12,45%	9,55%	9,45%	9,56%	12,90%	11,10%	12,72%	20,95%	10,48%
Taux d'actualisation « non Banking »	7,41%			8,91%	9,02%		10,56%	12,18%	20,41%	9,94%
Taux de croissance à l'infini	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%

Les flux sont actualisés au taux d'actualisation majoré d'une prime de risque spécifique à chaque pays. Le taux d'actualisation est déterminé sur la base du taux de rendement observé sur le marché actions du secteur bancaire pour les établissements de crédit et du secteur retail pour les sociétés apporteurs d'affaires à des partenaires bancaires.

Le niveau de fonds propres normatifs retenu dans le cadre de l'analyse est de 8,625%.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur à chaque arrêté.

Ce test est également effectué une fois par an (en pratique en fin d'année) pour les actifs à durée de vie indéfinie tels que les écarts d'acquisition.

Identification des unités génératrices de trésorerie (UGT)

Une unité génératrice de trésorerie est définie comme le plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Le groupe Oney a reparti l'ensemble de ses activités en unités génératrices de trésorerie. Cette répartition est opérée de manière cohérente avec l'organisation du Groupe. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition d'une UGT.

Analyse de la sensibilité des écarts d'acquisition

Sur Oney Espagne, Oney Portugal et Oney Chine (seules entités du groupe pour lesquelles il y a un écart d'acquisition), l'augmentation du taux d'actualisation de 100bp diminuerait la valeur de 31,5 M€ mais n'engendrerait pas dépréciation de ces actifs.

Sur Oney Espagne, Oney Portugal et Oney Chine la diminution du taux de croissance à l'infini de 100bp diminuerait la valeur de 19,4 M€ mais n'engendrerait pas de dépréciation de ces actifs.

Sur Oney Espagne et Oney Portugal, la hausse du niveau de fonds propres normatifs de 50bp diminuerait la valeur de 3,1 M€ mais n'engendrerait pas de dépréciation de ces actifs.

3.12 Les impôts différés (IAS 12)

Cette norme impose la comptabilisation d'impôts différés sur l'ensemble des différences temporaires observées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- (i) le goodwill non déductible fiscalement,
- (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et
- (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé par le résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés au niveau de chaque entité fiscale. Ils ne sont pas actualisés.

Les déficits fiscaux et autres différences temporaires donnent lieu à la constatation d'un impôt différé actif lorsque leur imputation sur des bénéfices fiscaux est probable ou lorsqu'une imputation sur des impôts différés passifs est possible.

Deux conditions sont requises pour l'application de cette règle.

1/ L'entité doit avoir dégagé un résultat fiscal positif sur les deux dernières années (N et N-1) ;

2/ Une analyse du tax plan concernant les 3 années à venir est nécessaire pour démontrer que les pertes fiscales reportables et les impôts différés actifs sur les différences temporelles pourront être récupérés dans un délai court de 3 ans, grâce à des bénéfices courants.

3.13 Provisions (IAS 37)

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du groupe Oney à l'égard d'un tiers probable du fait certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être légale, réglementaire ou contractuelle. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation représente un caractère significatif.

3.14 Les avantages au personnel (IAS 19 révisée)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19 révisée, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;

- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;

- les indemnités de fin de contrat de travail ;

- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Avantages postérieurs à l'emploi : Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

ONEY BANK participe selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel. Conformément à la norme IAS 19 révisée – Avantages au personnel – le Groupe recense et enregistre l'ensemble des avantages accordés au personnel. Le Groupe comptabilise les pertes et gains actuariels en autres éléments du résultat global (OCI).

3.15 Les paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

La méthode de valorisation des options retenue est faite selon les critères suivants :

- Détermination d'une valeur sous-jacente de l'option à la date d'octroi décorrélée de toute condition prévue au plan d'option. Cette valeur est déterminée par l'application du modèle binomial ;
- Les conditions spécifiques sont prises en compte, par la suite, par application d'un coefficient de probabilité à la valeur sous-jacente.

La valeur du sous-jacent de l'option est la valeur d'un call déterminée par l'application du modèle binomial sur la base des éléments suivants :

- Durée de l'option (fixée par le plan d'options) ;
- Prix d'exercice de l'option ;
- Taux d'intérêt (le taux retenu est celui des OAT 4 ans) ;
- Valorisation du titre au moment de l'attribution ;
- Volatilité du marché sectoriel (en l'absence de cotation du sous-jacent).

La valeur du sous-jacent a été retenue en incluant l'impact des dividendes versés au cours de la période d'indisponibilité.

Les droits sont comptabilisés en charges dans la rubrique « frais de personnel ». La contrepartie de la charge est constatée en dette dans la mesure où les actions feront l'objet d'un rachat par le Groupe. La charge est étalée sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits de manière définitive.

Lorsque la valeur du sous-jacent de l'option a été surestimée, la reprise est faite par les capitaux propres.

3.16 Engagements de rachats de titres aux minoritaires

Le groupe Oney a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du groupe contrôlées des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent à des engagements optionnels (ventes d'option de vente). Le prix d'exercice de ces options était établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition ou de la création en tenant compte de l'activité future des entités.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32 révisée, le Groupe constate une dette au titre des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires sous-jacents aux options et pour le solde en diminution des capitaux propres part du Groupe.

La valeur de la dette au titre du PUT s'ajuste à la fin de chaque période en fonction de l'évolution du prix d'exercice le plus probable des options.

3.17 Actions propres

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les profits ou pertes nets d'impôt de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle sont imputés

directement en capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

3.18 Les activités d'assurance (IFRS 4)

Les deux sociétés (vie et non-vie) traitent principalement de l'assurance emprunteurs, de l'assurance affinitaire et de la prévoyance en France, Portugal, Espagne, Pologne, Italie.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie sont calculées par un actuaire externe selon les méthodes définies par la réglementation, elles sont conformes aux normes IFRS. Les provisions techniques tiennent compte par ailleurs d'une marge de prudence eu regard à la faiblesse d'historique de sinistralité et de l'environnement économique des pays concernés. Elles correspondent aux charges à prévoir pour faire face à la sinistralité déclarée en cours de traitement, aux sinistres encourus mais non encore déclarés (IBNR) et aux provisions pour risques non éteints.

La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat.

Les sociétés d'assurance doivent respecter le ratio de solvabilité de Malte où elles sont implantées. Malte en tant que pays membre de l'UE suit la réglementation solvabilité 2 en vigueur au sein de l'Europe.

3.19 Transactions avec les parties liées

Les parties liées et parties sœurs évoquées dans les annexes sont la société mère Auchan Holding et les filiales de Auchan Holding. Seules les opérations significatives sont signalées.

3.20 Résultat par action

Le Groupe Oney présente un résultat de base par action calculé à partir du résultat des activités poursuivies. Cette information est également déclinée à partir du résultat net.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du groupe – de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions émises au cours de l'exercice.

Compte tenu du nombre d'options encore en vie au 31/12/2016, le résultat par action dilué ne serait pas différent du résultat par action.

3.21 Transfert d'actifs financiers (IFRS 7 amendée)

L'amendement à l'IFRS 7 précise les informations à fournir sur :

- les actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés ;
- les actifs financiers transférés qui sont intégralement décomptabilisés mais dans lesquels l'entité conserve une implication continue ; et
- la saisonnalité des transferts d'actifs financiers afin de mettre en évidence les opérations de « window dressing » (pour les actifs décomptabilisés).

Note 4 : Caisse, banques centrales et CCP

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Banque Centrale.....	292 184	246 859	45 325
Distributeurs de billets – Espaces financiers.....	8 931	11 344	-2 413
Autres.....	772	240	532
Total	301 887	258 442	43 445

Le groupe Oney a constitué, dans le cadre de la réglementation Bâle 3 et du ratio de liquidité court terme (LCR), un portefeuille d'actifs de très haute qualité via des dépôts en comptes courants auprès de Banques Centrales, depuis le 1^{er} octobre 2015.

Note 5 : Instruments dérivés

Les opérations sur instruments financiers à terme portant sur les taux d'intérêts s'élèvent à 777 millions d'euros contre 1 513 millions d'euros à fin 2015. Le portefeuille peut être identifié à travers plusieurs groupes :

1. Instruments dérivés de couverture
 - Les swaps amortissables payeurs taux fixe sont utilisés pour couvrir les risques associés aux financements des encours à taux fixes ;
2. Instruments dérivés non qualifiés de couverture comptable
 - Les options de taux (CAP - garantie d'un taux plafond et éventuellement FLOOR - garantie d'un taux plancher) sont utilisées pour se prémunir contre une hausse de coût de financement des encours à taux variable issue d'une forte augmentation des taux ;
 - Les swaps de devises (cross currency swap) sont utilisés pour couvrir les risques associés au refinancement des filiales hors zone euro.

La juste valeur de ces instruments est dans le tableau ci-dessous :

INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE ET DE TRADING (en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
INSTRUMENTS DERIVES NON QUALIFIES DE COUVERTURE	41	5 180	7 644	45
Instruments de taux d'intérêts :				
Instruments fermes.....	41	5 180	7 644	45
Instruments conditionnels.....				
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	170	2	170	0
Instruments de taux d'intérêts :				
Instruments fermes.....	170	2	170	0
Instruments conditionnels.....				
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	2 894	19	2 406
Instruments de taux d'intérêts :				
Instruments fermes.....	0	2 894	19	2 406
Instruments conditionnels.....				
Total	211	8 075	7 833	2 451

Note 6 : Prêts et créances auprès des établissements de crédit

PRETS ET CREANCES (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Créances à vue sur les établissements de crédit :	84 781	92 822	-8 041
Créances à terme sur les établissements de crédit :	39 659	43 572	-3 912
Principal.....	39 571	43 455	-3 884
Créances rattachées.....	88	116	-28
Prêts subordonnés :	0	0	0
Principal.....	0	0	0
Créances rattachées.....	0	0	0

Echéancier

(en milliers d'euros)	< = 3 mois	3 mois < D < = 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	31/12/2016
Créances à terme sur les établissements de crédit :	39 009	650			39 659
Principal.....	38 921	650			39 571
Créances rattachées.....	88				88
Prêts subordonnés :					
Principal.....					
Créances rattachées.....					
(en milliers d'euros)	< = 3 mois	3 mois < D < = 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	31/12/2015
Créances à terme sur les établissements de crédit :	43 572				43 572
Principal.....	43 455				43 455
Créances rattachées.....	116				116
Prêts subordonnés :					
Principal.....					
Créances rattachées.....					

Note 7 : Prêts et créances sur la clientèle

1. Echéancier

PRETS ET CREANCES (en milliers d'euros)	< = 3 mois	3 mois < D < = 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	31/12/2016
Compte courant de la clientèle					0
Encours brut global :	662 722	638 991	1 245 640	238 565	2 785 918
Encours sains :	577 830	530 409	972 354	128 184	2 208 777
Encours sains	571 703	530 409	972 354	128 184	2 202 650
Créances rattachées.....	6 127				6 127
Encours dépréciés :	84 892	108 582	273 286	110 381	577 141

PRETS ET CREANCES (en milliers d'euros)	< = 3 mois	3 mois < D < = 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	31/12/2015
Compte courant de la clientèle	0				0
Encours brut global :	619 759	672 430	1 268 082	148 260	2 708 531
Encours sains :	533 991	506 875	919 934	87 038	2 047 838
Encours sains	525 551	506 875	919 934	87 038	2 039 398
Créances rattachées.....	8 440				8 440
Encours dépréciés :	85 768	165 555	348 148	61 222	660 693

2. Encours dépréciés

(en milliers d'euros)		31/12/2016	31/12/2015	Variation
Encours sains.....	+	2 202 651	2 039 398	163 253
Encours dépréciés.....	+	577 141	660 694	-83 553

ONEY BANK : ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

Dépréciations.....	-	436 768	512 538	-75 770
Encours nets :	=	2 343 024	2 187 553	155 471
Créances rattachées	+	6 127	8 440	-2 312
Encours fin de période :	=	2 349 151	2 195 993	153 158
Poids des encours dépréciés/encours totaux :		20,72%	24,39%	-3,68%
Taux de couverture des encours dépréciés :		75,68%	77,58%	-1,90%

3. Variation de la dépréciation des encours clientèle

VARIATION DE LA DEPRECIATION (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dépréciations début de période :	512 538	520 696
Variation de périmètre		
Dotations.....	13 891	19 837
Reprises.....	85 750	23 850
Reprise de décote sur encours en surendettement.....	-4 722	-3 726
Autres reclassements + écarts de conversion	811	-418
Dépréciations fin de période :	436 768	512 538

(1) Les reprises de décote sont présentées en 2015 dans la marge d'intérêts.

4. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

- Les actifs transférés non décomptabilisés correspondent à des encours à la clientèle logés au sein du FCT Oneycord compartiment 1. Au 31 décembre 2016, le montant des actifs concernés nets des passifs associés s'élève à 736 millions d'euros contre 728 millions d'euros au 31 décembre 2015, et restent comptabilisés au bilan du groupe sur la ligne Prêts et Créances sur la Clientèle.

- Le montant des actifs décomptabilisés avec une implication continue correspondent aux cessions d'encours en surendettement pour lesquels l'activité de recouvrement reste assurée par le groupe Oney. Au 31 décembre 2016, le montant des encours décomptabilisés avec une implication continue s'élève à 8,6 millions d'euros contre 13,7 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Note 8 : Titres

Titres disponibles à la vente

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction du capital des sociétés qui les ont émis.

(en milliers d'euros)	% détention	2016	2015
Mastercard Int. Inc.	< 1%		0
Visa Europe	< 1%	0	13 075
Visa Inc	< 1%	793	687
VISA pref shares	< 1%	1 284	
Swift	< 1%	62	62
Fivory	< 1%	854	
Phoceis	< 1%	186	
Adhésion FDG et de Résolution	< 1%	5	5
Total		3 185	13 829

Participations /Co-entreprises mises en équivalence

Le groupe Oney détient au 31 décembre 2016 une participation dans une société mise en équivalence Oney China.

(en milliers d'euros)	2016	2015
Au 1 ^{er} janvier.....	4 042	217
Augmentation de capital	4 905	
Cession de titres.....	18	
Dilution / relution / autres	-30	95
Goodwill (y compris effet de change).....	-136	3 825
Quote-part dans résultat.....	-1 412	-95
Au 31 décembre	7 352	4 042

Les co-entreprises significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous.

31/12/2016	Valeur de mise en équivalence	Dividendes versés	Quote-part de résultat net
Oney China	7 352		-1 412

31/12/2015	Valeur de mise en équivalence	Dividendes versés	Quote-part de résultat net
Oney China	4 024		
JOIAS	18		3

Les informations financières résumées des co-entreprises significatives sont présentées ci-après :

Compte de résultat :

31/12/2016	CA ou PNB	RBE	Impôts	RN
Oney China	10 124	-1 412	0	-1 412

31/12/2015	CA ou PNB	RBE	Impôts	RN
Oney China	6 532	-1 865	0	-1 866
JOIAS	1 022	12	6	6

Bilan :

31/12/2016	Total Actif	Dont trésorerie	Total Dettes	Capitaux propres
Oney China	16 658	11 387	9 184	7 474

31/12/2015	Total Actif	Dont trésorerie	Total Dettes	Capitaux propres
Oney China	7 114	3 054	6 708	406
JOIAS	392	170	356	36

Partenariats

- **GIE Armoney :**

ARMONEY a été créé le 11 juin 2010 sous forme d'un Groupement d'Intérêt Economique à conseil de surveillance et directoire entre Crédit Mutuel Arkéa et Oney Bank SA. Chaque membre dispose d'une part sans valeur nominale. Ce partenariat s'inscrit dans le contexte de Sepa et dans le cadre de la mise en place de la directive sur les services de paiement. Il a pour objet, de faciliter et de développer l'activité économique de ses membres dans le domaine des moyens et services de paiement et de la monétique. Son établissement principal se situe au 118, Avenue des Champs Elysées, 75 008 Paris.

Note 9 : Immobilisations corporelles et incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en milliers d'euros)	Ecart d'acquisition	Autres	TOTAL
Valeur brute 01.01.2016	26 443	26 581	53 023
Valeur brute 31.12.2016	26 443	38 037	64 480
Cumul Amort. & Dépr. 01.01.2016	0	19 993	19 993
Cumul Amort. & Dépr. 31.12.2016	0	24 824	24 824
Valeur nette 31.12.2016	26 443	13 213	39 656
Valeur nette 31.12.2015	26 443	6 331	32 774

Les écarts d'acquisition sont composés :

- d'un écart d'acquisition sur Oney Portugal (daté du 1^{er} juillet 2000 amorti initialement sur la base d'une durée de 20 ans jusqu'au 31 décembre 2003 et daté du 1^{er} janvier 2005 à la suite du rachat complémentaire des titres Oney Portugal détenus par Cofinoga). Sa valeur nette au 31 décembre 2016 est de 18 394 K€ ;
- d'un écart sur Oney Espagne (ex Accordfin) de 8 049 K€ daté du 3 juillet 2010 en lien avec l'exercice par Santander Consumer Finance de son PUT sur les 49% d'Accordfin qu'elle détenait.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en milliers d'euros)	Terrain	Construction	Matériels bureau et informatique et autres	Agencement, installation	En cours	Autres	TOTAL
Valeur brute 01.01.2016 :	2 899	22 879	18 777	17 794	1 227	664	64 240
Acquisitions de la période.....	3 578		2 997	252	0	146	6 972
Cessions et mises au rebut.....			970	49	0	0	1 018
Reclassements / variation de périmètre.....		257	1 315	907	-744	24	1 759
Variation de l'écart de conversion.....			-5	-4	-1	2	-7
Valeur brute 31.12.2016 :	6 477	23 137	22 113	18 900	482	836	71 945
Cumul Amortissements & Dépréciation. 01.01.2016 :		1 002	15 179	6 256		529	22 966
Dotations aux Amortissement		758	2 063	1 823		88	4 732
Cessions et mises au rebut.....			750	33			783
Reclassements / variation de périmètre.....			1 279	410			1 688
Variation de l'écart de conversion.....							
Cumul Amortissements & Dépréciation 31.12.2016 :		1 760	17 763	8 452		618	28 594
Valeur nette 31.12.2016 :	6 477	21 377	4 350	10 448	482	217	43 351
Valeur nette 31.12.2015 :	2 899	21 877	3 598	11 538	1 227	135	41 273

Note 10 : Impôts différés

Ce tableau explique la variation de la position nette d'impôts différés (actifs – passifs)

(en milliers d'euros)	01/01/2016	Variation par résultat	Variation par capitaux propres	Ecart conversion / Reclassement	31/12/2016
Provisions non déductibles.....	22 365	154		-37	22 481
Provisions réglementées.....	-208	-440			-648
Instruments financiers.....	816	72	89		977
Autres.....	17 612	-3 305	537	120	14 964
TOTAL :	40 584	-3 520	626	83	37 774

ONEY BANK : ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

Le stock d'impôt différé a été réévalué au taux de 28,92% sur les provisions qui se renverseront à partir du 1^{er} janvier 2019. Une charge complémentaire d'impôt différés est comptabilisée pour 1,3 M€ au 31/12/2016. La rubrique « Autres » incluent un stock d'impôts différés activés sur déficit pour 9,2 M€ au 31/12/2016.

Echéancier de l'ensemble des impôts différés non activés

Montant	<1an	1< <5ans	+ 5ans
12 616	0	10 877	1 740

Les impôts différés non activés concernent les entités des pays Italie, Espagne, Roumanie et Ukraine.

Ces impôts différés comprennent un impôt différé sur déficits reportables d'un montant de 12,6 millions d'euros qui n'a pas été activé vu l'incertitude quant à son imputation dans le futur.

Note 11 : Comptes de régularisation et autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Valeurs à l'encaissement.....	294 153	304 965	-10 812
Charges constatées d'avance.....	6 489	5 830	658
Produits à recevoir.....	5 785	17 070	-11 285
Autres comptes de régularisation.....	556	7947	-7 391
Autres actifs.....	56 288	52 109	4 179
Total	363 270	387 922	-24 652

Les valeurs à l'encaissement correspondent aux prélèvements émis sur les comptes des clients.

Note 12 : Passifs financiers évalués au coût amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Dettes envers les établissements de crédit :	856 024	826 084	29 940
A vue.....	8 036	8 188	-152
A terme.....	847 988	817 896	30 092
Dettes envers la clientèle :	518 022	327 065	190 957
A vue.....	117 798	126 859	-9 060
A terme.....	400 224	200 206	200 017
Dettes représentées par un titre :	1 064 993	1 200 498	-135 505
Emprunts obligataires :.....	350 849	701 309	-350 460
Autres dettes représentées par un titre (BMTN, CDN) ...	714 144	499 189	214 955
Dettes subordonnées :	2 451	21 199	-18 748
TOTAL	2 441 490	2 374 845	66 644

Le montant des lignes de crédit confirmées non utilisées au 31 décembre 2016 octroyées par des établissements bancaires est de 855 millions d'euros dont 855 M€ à plus d'un an.

Détail des emprunts obligataires

Société emprunteuse	Taux intérêt nominal	Taux intérêt effectif	Date d'émission	Echéance	31/12/2016	31/12/2015	Marché de cotation
Oney Bank SA	E3M + 100bp	E3M + 100bp	Juin 2011	Juin 2016		200 000	Luxembourg
Oney Bank SA	E3M + 155bp	E3M + 155bp	Juin 2012	Décembre 2016		200 000	Luxembourg
Oney Bank SA	1,817 %	1,817 %	Décembre 2012	Novembre 2017	150 000	150 000	Luxembourg

ONEY BANK : ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

Oney Bank SA	2 %	2 %	Avril 2013	Octobre 2018	150 000	150 000	Luxembourg
Oney Bank SA	E3M + 60bp	E3M + 60bp	Octobre 2016	Octobre 2020	50 000		Luxembourg
TOTAL					350 000	700 000	

Les émissions obligataires ont été souscrites par Auchan Coordination Services, à l'exception de la dernière ligne de 50 M€.

Détail des dettes subordonnées

Il s'agit de deux titres subordonnés remboursables émis pour :

1,470 millions d'€ en juin 2007 pour une durée de 10 ans et souscrit par Groupe Santander ;

0,980 millions d'€ en décembre 2008 pour une durée de 10 ans et souscrit par Groupe Santander.

Les contrats prévoient la possibilité, à la seule initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ou de la Banque d'Espagne, de procéder au remboursement anticipé partiel ou total de ces prêts.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, Oney Bank compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si Oney Bank a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et le passif simultanément.

Instruments financiers remis / reçus en garantie

Le groupe Oney dispose de 5 364 Obligations A (correspondant à une fraction des encours de crédit titrisés) mises en garantie auprès de la Banque Centrale Européenne pour un montant nominal total de 536,4 millions d'euros dans le cadre des opérations de refinancement TLTRO et TLTRO II.

Note 13 : Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	01/01/2016	Dotations	Reprises	Capitaux / Change / Entrée de périmètre	31/12/2016
Avantages au personnel.....	2 517	349	64	147	2 948
Provisions pour contrôles fiscaux.....	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges.....	11 371	901	6 822	2 600	8 050
Sous Total	13 888	1 250	6 886	2 747	10 999

Note 14 : Provisions techniques des assureurs et dettes auprès des réassureurs

(en milliers d'euros)	01/01/2016	Dotations	Reprises	Reclassement /Capitaux	31/12/2016
Provisions Techniques vie.....	1 200	1 147			2 347
Provisions Techniques non vie	7 072	5 888			12 959
Total Provisions Techniques	8 272	7 034			15 307

(en milliers d'euros)	01/01/2016	Augmentation	Diminution	Reclassement /Capitaux	31/12/2016
Part des réassureurs dans les provisions	5 302		5 302		
Total Part des réassureurs	5 302		5 302		

Oney Malte a mis fin à l'ensemble des contrats de réassurance qui existait au 31/12/2015.

Note 15 : Autres passifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Fournisseurs.....	5 381	4 589	793
Frais de personnel.....	16 908	14 226	2 682
Impôts et taxes.....	3 263	2 216	1 047
Cash back, bons achats, cartes cadeaux et prépayées.....	26 449	22 826	3 624
Autres.....	17 333	17 584	-251
Sous Total AUTRES PASSIFS	69 335	61 441	7 894
Valeurs à l'encaissement.....	39 345	22 829	16 515
Produits constatés d'avance.....	43 962	35 663	8 299
Charges à payer.....	67 296	64 147	3 149
Autres.....	7 204	19 605	-12 401
Sous TOTAL COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	157 806	142 244	15 563
TOTAL AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION	227 141	203 684	23 457

Note 16 : Capitaux propres- Part du Groupe

16.1 Nombre d'actions composant le capital

	31/12/2016	31/12/2015
Début période.....	1 451 034	1 450 160
Emission en numéraire.....		874
Réduction de capital par annulation d'actions.....	-5 263	
Fin de période.....	1 445 771	1 451 034

Le 22 février 2016, le capital de la société Oney Bank SA a été augmenté de 21 766 K€ par augmentation du montant nominal des actions ; portant le capital de 29 021 K€ à 50 786 K€, par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le comptes de réserves.

Le 14 octobre 2016, le capital de la société Oney Bank SA a été diminué de 184 K€, de 50 786 K€ à 50 602 K€, par annulation des actions auto-détenues non attribuées.

Au 31 décembre 2016, le capital social s'élève à 50 602 K€, il est composé de 1 445 771 actions ordinaires de 35 euros, entièrement libérées.

Des options de souscription ont été octroyées et sont réservées aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou aux salariés des filiales dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la Société. Le nombre d'options est de 1 137.

16.2 Actions propres

En 2016, dans le cadre des levées d'options, Oney Bank a procédé à la cession de 368 actions propres, a racheté 1 137 actions puis a annulé 5 263 actions.

16.3 Réserve légale

La réserve légale de Oney Bank SA s'élève à 5 079 K€ au 31 décembre 2016.

16.4 Réserves détaillées par nature

Réserve de conversion

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Chine.....	178	28
Hongrie.....	-801	-883

ONEY BANK : ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

Pologne.....	9	-384
Roumanie.....	8	-11
Russie.....	-2 231	-2 757
Ukraine.....	-101	-63
TOTAL.....	-2 939	-4 070

Réserve de cash flow hedge (hors impôt différé)

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Début période.....	-2 406	-2 100
Variation.....	-310	-306
Fin période.....	-2 717	-2 406

16.5 Variation des capitaux propres (Part du groupe)

(en milliers d'euros)	Capital	Prime	Titres auto détenus	Réserves	Gains et pertes latents	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Total Capitaux Propres
Situation Clôture 2014	29 003	57 262	-1 420	301 957	-2 526	48 953	-3 959	429 270
Mouvements								
Affectation				48 953		-48 953		0
Résultat de la période						68 525		68 525
Augmentation de capital	17	213						230
Gains et pertes latents nets de cash flow hedge					-201			-201
Stocks options			-491	-189				-679
Réserve de conversion				235			-418	-183
Ecarts actuariels nets IFC					323			323
Dividendes Auchan				-8 256				-8 256
PUT Hongrie								
Dividendes Pologne								
Rétrocession crédit IS								
Réserve sur titres disponibles à la vente					12 985			12 985
Divers				-147				-147
Situation Clôture 2015	29 021	57 475	-1 911	342 553	10 582	68 525	-4 377	501 868
Mouvements								
Affectation				68 525		-68 525		0
Résultat de la période						80 552		80 552
Augmentation de capital	21 581	-1 736		-21 766				-1 920
Gains et pertes latents nets de cash flow hedge					-204			-204
Stocks options			1 449	328				1 777
Réserve de conversion							891	891
Ecarts actuariels nets IFC					-99			-99
Dividendes Auchan				-12 026				-12 026
PUT Hongrie								
Dividendes Pologne								
Rétrocession crédit IS								
Réserve sur titres disponibles à la vente					-12 432			-12 432
Divers				-196				-196
Situation Clôture 2016	50 602	55 739	-461	377 420	2 152	80 552	-3 487	558 212

16.6 Dividendes versés sur les 3 derniers exercices

DIVIDENDES VERSES (en euros)	Montant	Dividende par action
Dividendes versés en espèces au titre de l'exercice 2013.....	7 266 444	5,03€
Dividendes versés en espèces au titre de l'exercice 2014.....	8 256 216	5,71€
Dividendes versés en espèces au titre de l'exercice 2015.....	12 025 753	8,32€

Note 17 : Intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	
Situation au 31 décembre 2014	3 004
Résultat de la période.....	1 358
PUT sur minoritaires Hongrie.....	-68
Dividendes Hongrie	-1 554
Dividendes Pologne	-448
Natural Security.....	603
Autres (dont écart de conversion).....	-171
Situation au 31 décembre 2015	2 725
Résultat de la période.....	1 723
PUT sur minoritaires Hongrie.....	-111
Dividendes Hongrie	-1 392
Dividendes Pologne	
Natural Security.....	
Autres (dont écart de conversion).....	548
Situation au 31 décembre 2016	3 492

Pour rappel, le Groupe a opté pour la reconnaissance de la dette liée au Put hongrois en contrepartie des capitaux propres part des minoritaires.

Au 31 décembre 2016, la quote-part de minoritaires hongrois s'élève à 4 395 K€ pour une dette liée au Put de 4 395 K€.

Les informations relatives aux minoritaires significatifs concernent la Hongrie. Au bilan, un total d'encours de crédit net de dépréciation pour 36,1 M€ et un passif hors capitaux propres de 27,1 M€. Au résultat, le PNB s'élève à 10,5 M€, le coût du risque à 0,2 M€ et le résultat net termine à 3,5 M€.

Note 18 : Engagements hors bilan

Engagements reçus

ENGAGEMENTS RECUS (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement.....	1 106 193	1 408 288
<i>Reçus des établissements de crédit et de la clientèle</i>		
Engagements de garantie	6 381	6 775
<i>Reçus des établissements de crédit et de la clientèle</i>		
Engagements sur titres.....	11 348	13 990
<i>Titres à recevoir</i>		
Total	1 123 922	1 429 053

ONEY BANK : ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

Les engagements sur titres sont valorisés conformément aux accords décrits dans les protocoles signés avec les partenaires et sont actualisés à chaque arrêté. Ce sont des options d'achat qu'Oney Bank a le choix d'exercer ou non.

Engagements donnés

ENGAGEMENTS DONNES (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement..... <i>En faveur des établissements de crédit et de la clientèle</i>	6 548 909	6 389 282
Engagements de garantie <i>En faveur des établissements de crédit et de la clientèle</i>	34 306	14 378
Total	6 583 215	6 403 660

Détail des engagements donnés à la clientèle par zone géographique.

En Millions d'euros	31/12/2016		31/12/2015	
	Actifs - 2 ans	Global	Actifs - 2 ans	Global
France	2 039	5 152	2 028	5 102
Europe hors France	1 375	1 397	1 269	1 287
Reste du monde				

Les engagements en faveur de la clientèle, compris au sens de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution pour le calcul des ratios, c'est-à-dire hors clients inactifs depuis plus de 2 ans, s'élèvent à 3 414 millions d'euros.

Note 19 : Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations avec les établissements de crédits	4 802	1 406	5 622	2 442
Opérations avec la clientèle.....	2 821	230 919	4 401	232 789
Opérations sur instruments financiers.....	9 961	13	12 100	6
Total	17 584	232 338	22 123	235 237

Note 20 : Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations avec les établissements de crédits.....	9 055	6 728	10 172	6 505
Opérations d'assurance.....	4 889	17 993	4 773	44 757
Opérations avec la clientèle.....	20	24 408	24	24 436
Prestations financières – dont cotisations cartes.....	19 034	52 173	17 539	52 553
Autres.....	5 399	20 131	5 082	21 518
Total	38 397	121 433	37 591	149 768

Note 21 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Charges et Produits d'assurance.....	10 376	71 620	4 385	37 110
Charges et Produits d'exploitation.....	2 532	39 253	270	35 625
Total	12 908	110 872	4 655	72 735

Note 22 : Frais de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et traitements.....	62 508	61 638
Charges sociales.....	33 199	31 070
Charges fiscales.....	-453	-522
Participations et intéressement des salariés.....	9 285	7 898
Total	104 540	100 083

Note 23 : Autres Frais administratifs

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Taxes.....	4 050	3 276
Locations.....	4 407	3 881
Rémunérations d'intermédiaires.....	14 493	14 485
Autres.....	115 902	119 657
Total	138 852	141 298

Note 24 : Coût du risque

COUT DU RISQUE	31/12/2016		31/12/2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Dépréciations sur opérations avec la clientèle.....	13 891	90 444	19 837	23 850
Dépréciations sur autres créances et immos financières.....	0	0	0	0
Pertes sur créances irrécouvrables.....	154 213		85 449	
Récupération sur créances amorties		20 350		14 517
Total	168 104	110 794	105 286	38 368
	57 310		66 919	

Note 25 : Impôt sur les sociétés

Charges d'impôt

Charge d'impôt	31/12/2016	31/12/2015
Impôt exigible.....	19 119	17 983
Charge d'impôts différés	3 520	-4 800
Total	22 639	13 183

Preuve d'impôt

	Montant	Taux 2016	Taux 2015
Résultat avant IS et mise en équivalence.....	106 326		
Taux normal.....		34,43%	38,00%
IS théorique.....	36 608		
Différences permanentes.....	-5 747	-5,41%	-6,54%
Impôts différés non constatés.....	206	0,19%	-7,15%
Différentiel de taux.....	-2 845	-2,68%	-5,03%
Crédits d'impôts.....	-6 857	-6,45%	-7,43%
Impact des changements de taux à l'ouverture	-		2,73%
Autres.....	1 274	1,94%	1,25%
Total effectif	22 639		
Taux effectif		21,29%	15,87%

Note 26 : Divers

Effectifs

L'effectif en « équivalent temps plein » de l'ensemble constitué par les sociétés intégrées est de 2 522 salariés en décembre 2016 (y compris l'effectif à 100% des sociétés contrôlées de manière conjointe), contre 2 335 au 31 décembre 2015 à méthode comparable.

Rémunération des dirigeants

Les dix meilleures rémunérations versées en 2016 aux dirigeants des entités de Groupe Oney s'élèvent à 2,5 millions d'euros.

Les charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi s'élèvent à 0,2 million d'euros.

Note 27 : Avantages au personnel

Selon les règles et pratiques propres à chaque pays, le personnel du Groupe bénéficie d'avantages à long terme ou postérieurs à l'emploi.

Ces avantages complémentaires prennent la forme soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies :

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies :

Pour les régimes principaux, une évaluation actuarielle est effectuée tous les ans par des experts indépendants. Ces régimes concernent les indemnités de fin de carrière en France.

Hypothèses actuarielles	2016	2015
Taux d'actualisation au 1 ^{er} janvier	2,50%	2,00%
Taux d'actualisation au 31 décembre	1,80%	2,50%
Taux d'augmentation attendue des salaires	2,00%	2,00%

ONEY BANK : ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

Variation en K€	2016	2015
Valeur actualisée de l'obligation au 1 ^{er} janvier	3 276	3 363
Coût financier	88	73
Coût des services rendus au cours de l'exercice	275	300
Prestations payées		
Pertes (gains) actuarielles	55	-460
Autres	72	
Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre	3 767	3 276

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

Variation en K€	2016	2015
Juste valeur des actifs au 1 ^{er} janvier	1 646	1 581
Rendement attendu des actifs	30	32
Cotisations payées		
Prestations payées		
Pertes (gains) actuarielles	-23	34
Juste valeur des actifs au 31 décembre	1 653	1 646

La provision nette comptabilisée au bilan a évolué de la façon suivante:

Variation en K€	2016	2015
Passif net au 1 ^{er} janvier	1 630	1 782
Charge comptabilisée	333	342
Cotisations payées		
Prestations payées par l'employeur		
Pertes (gains) actuarielles reconnues en Capitaux propres	150	-493
Reclassement de passif financier		
Passif net au 31 décembre	2 114	1 630

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

Réconciliation du passif net	2016	2015
Valeur actualisée de l'obligation	3 767	3 276
Juste valeur des actifs	1 653	1 646
Situation nette	2 114	1 630
Passif net reconnu au bilan	2 114	1 630

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies se décomposent de la façon suivante :

En K€	2016	2015
Coût des services rendus au cours de l'exercice	275	300
Coût financier	88	73
Rendement attendu des actifs du régime	-30	-32
Charge comptabilisée	333	342

Sensibilité aux hypothèses :

L'abaissement du taux d'actualisation de 50 points de base augmenterait la valeur de l'obligation de 8% (incidence en autres éléments du résultat global).

Note 28 : Paiements basés sur des actions

Caractéristiques d'un plan d'options émis par Oney Bank

- Les options sont indisponibles pendant une période de 4 ans à compter de leur date d'attribution.
- Elles sont exerçables sur une période allant du 18 juin au 25 août, l'année de l'échéance du plan.
- La condition attachée à l'exercice des options est une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales. Toute suspension de contrat intervenant pour toute autre raison que la maladie ou la maternité emporte caducité des droits à options (et toute autre condition spécifique à la société émettrice).
- Le prix d'exercice se comprend comme un prix coupon détaché. La levée des options intervient dans tous les cas après le détachement du coupon.
- Les titres souscrits par les bénéficiaires d'options font l'objet d'une inscription au registre des mouvements de titres de la société Oney Bank.

Evolution du nombre d'options et du prix moyen pondéré sur les périodes 2015 et 2016

	2016		2015	
	Prix d'exercice	Nombre d'options	Prix d'exercice	Nombre d'options
Options en début d'exercice		5 422		5 983
Options émises durant l'exercice	405,75	1 173	364,85	
Options exercées durant l'exercice		5 054		85
Options annulées ou perdues				646
Options échues				
Options en fin d'exercice		1 541		5 422
Options exerçables en fin d'exercice				

Paramètres de calcul de la juste valeur des options

	2016	2015
Valeur intrinsèque d'une option	+133,86€	+101,39€
Prix de l'action	405,75	364,85
Prix d'exercice	405,75	364,85
Volatilité attendue		
Durée de vie de l'option	2 ans	0,5 an
Dividendes attendus		
Taux d'intérêts retenu		
Type de modèle	binomial	binomial

La volatilité a été établie sur une analyse portant sur la volatilité implicite des cours de sociétés en rapport avec l'activité de Oney Bank SA sur une période de 4 ans précédant l'attribution.

Impact sur le compte de résultat.

L'impact annuel est de 32 K€.

Note 29 : Information sectorielle

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage du groupe Oney, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne, correspondant aux métiers et aux secteurs géographiques du groupe Oney sont les suivants :

1^{er} niveau : métiers

Crédit à la consommation

Monétique, Assurance, Epargne, Moyens de Paiements

2^{ème} niveau : secteurs géographiques

France

Europe hors France : Espagne, Portugal, Italie et Malte

Reste du monde : Pologne, Hongrie, Russie, Roumanie et Ukraine

ONEY BANK : ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de ces opérations.

1^{er} Niveau

(en milliers d'euros)	Crédit		Autres		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Produits sectoriels :						
Externes	417 492	400 148	71 738	65 003	489 229	465 151
Internes	0	0			0	0
Amortissements	7 140	7 694	508	403	7 650	8 097
Charges sectorielles.....	158 912	156 139	29 788	22 158	188 700	178 297
Provisions.....	-5 921	1 616			-5 921	1 616
Coût du risque.....	57 310	66 919			57 310	66 919
Résultat sectoriel.....	200 051	167 780	41 440	42 443	241 491	210 222
Charges non sectorielles					136 577	127 155
Charges d'impôt.....					22 639	13 183
IFRS 5						
Résultat net					82 275	69 883
Actifs sectoriels.....	3 107 725	2 938 511	74 931	88 423	3 182 657	3 026 933
Passifs sectoriels.....	3 989 043	3 681 746	111 515	103 945	4 100 558	3 785 691
Investissements.....	54 529	45 481	2 035	2 124	56 565	47 604

2^{ème} Niveau

(en milliers d'euros)	France		Europe		Reste du monde		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Produits sectoriels	268 796	254 029	174 323	157 399	46 109	53 723	489 229	465 151
Actif sectoriel.....	2 387 026	2 296 960	703 357	660 899	92 274	69 075	3 182 657	3 026 933
Investissements.....	50 292	42 439	5 331	4 249	942	916	56 565	47 604

Note 30 : Juste valeur

Les actifs et passifs sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.

Les méthodes de comptabilisation utilisées sont les suivantes :

Les disponibilités, les comptes de régularisation actifs et passifs, les autres actifs et passifs

Pour ces actifs et passifs à court terme, la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.

Prêts et créances à la clientèle à taux variable

Pour ces actifs financiers pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.

Prêts et créances à la clientèle à taux fixe

La juste valeur des encours de crédit à taux fixe correspond à l'actualisation des flux futurs anticipés de l'encours à travers la courbe d'amortissements (hors intérêts).

Instruments financiers

Le groupe Oney valorise ses instruments financiers en utilisant une méthode standard par l'actualisation des flux futurs anticipés de l'instrument financier identifié à travers la courbe zéro coupon arrêtée au 31 décembre 2016.

Dettes représentées par un titre

S'agissant des dettes représentées par un titre à taux variable, pour lesquelles les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.

Pour les dettes représentées par un titre à taux fixe, la juste valeur au 31 décembre 2016 de cette dette correspond à l'actualisation des flux de la dette avec une courbe de taux EURO.

Créances et dettes auprès des établissements de crédit

Ces créances ou dettes sont à taux variable. Les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur. De fait, la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.

Valeur de marché des actifs et passifs basée sur des données de marché ou des techniques de valorisation :

(La définition est donnée en note 3.9.1)

En milliers d'euros	Valeur de marché		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Instruments dérivés actifs		211	
Instruments dérivés passifs		8 075	
Caisse, banque et CCP	301 887		
Prêts et créances sur la clientèle			2 299 725
Créances d'impôt exigible			9 902
Autres actifs et comptes de régularisation			363 270
Dettes auprès des établissements de crédit			856 024
Dettes auprès de la clientèle			518 022
Dettes représentées par des titres			1 086 613
Dettes subordonnées			2 451
Dettes d'impôt exigible			15 464
Autres passifs et comptes de régularisation			227 141

L'impact du calcul de la CVA/DVA (IFRS 13) s'élève à -1,1 K€ au 31 décembre 2016.

En milliers d'euros	Valeur de marché		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers disponibles à la vente	793	1 284	1 107

Valeur de marché des autres actifs et passifs

En milliers d'euros	2016		2015	
	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable
Caisse, banque et CCP	301 887	301 887	258 442	258 442
Prêts et créances sur la clientèle	2 299 725	2 349 151	2 083 934	2 195 993
Titres disponibles à la vente	3 185	3 185	13 824	13 824
Créances d'impôt exigible	9 902	9 902	9 859	9 859
Autres actifs et comptes de régularisation	363 270	363 270	387 922	387 922
Dettes auprès des établissements de crédit	856 024	856 024	826 084	826 084
Dettes auprès de la clientèle	518 022	518 022	327 065	327 065
Dettes représentées par des titres	1 086 613	1 064 993	1 214 990	1 200 498
Dettes subordonnées	2 451	2 451	21 199	21 199
Dettes d'impôt exigible	15 464	15 464	15 911	15 911
Autres passifs et comptes de régularisation	227 141	227 141	203 684	203 684

Note 31 : Exposition et gestion des risques

Le Groupe est exposé au cours de l'exercice normal de son activité à des risques de taux d'intérêts, de change et de crédit, il a recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer les risques de taux.

Le Groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée les risques de marché.

31.1 Risque de contrepartie sur instruments dérivés

De par son activité, le groupe Oney est structurellement en position nette emprunteuse. Le risque de contrepartie se situe essentiellement sur les opérations hors bilan. Pour couvrir ce risque, le groupe Oney par le biais d'Auchan Coordination Services, travaille uniquement avec des banques de 1^{er} rang sur les financements et les opérations de dérivés de taux. Seules les contreparties bancaires notées minimum « A » par Moody's, Standard & Poor's ou Fitch sont admises à conclure des contrats dérivés de taux avec le groupe Oney.

Au cas où dans un pays, le rating souverain est inférieur à A et qu'une filiale se trouve dans l'obligation de traiter avec une banque locale, elle est autorisée à traiter avec un partenaire de rating équivalent au rating pays.

31.2 Risque de taux d'intérêt

La politique financière du groupe Oney vise à protéger la marge financière contre les évolutions futures des taux d'intérêt. Elle couvre donc l'intégralité des risques de taux issus de ses encours de prêt à taux fixe.

Pour ce qui est de la couverture des encours d'emprunts à taux révisable et compte tenu des possibilités de répercuter commercialement une hausse de taux aux clients, le groupe Oney ne couvre pas systématiquement ce risque.

Exposition au risque de taux

Ce tableau présente principalement le risque de taux sur les actifs financiers liés à la clientèle. L'ensemble des passifs financiers sont présentés.

En millions d'euros	12/2016	12/2015
Actifs financiers à taux fixe	1 644	1 466
Passifs financiers à taux fixe	1 237	1 691
Actifs financiers à taux variable	1 135	1 146
Passifs financiers à taux variable	1 213	686

Les échéanciers des actifs financiers figurent en notes 6 et 7, ceux des passifs financiers en note 31.3.

Méthode utilisée pour l'analyse de sensibilité

Hypothèses retenues :

- Une hausse des taux variables sur le passif serait répercutée avec un décalage de 3 mois sur les actifs à taux variable
- Une baisse des taux variables sur le passif serait répercutée avec un décalage de 3 mois sur les actifs à taux variable
- Les capitaux propres ne seraient pas exposés au risque de taux à l'exception de la réserve de cash flow hedge
- Seule une partie des actifs à taux fixe serait couverte par des passifs à taux variable

Les actifs et passifs à taux fixe ont été échelonnés en fonction des maturités prévisionnelles et un gap de taux exposé à taux variable a été déterminé sur une période de 12 mois. Avec une translation des taux d'intérêts de 100bp à la hausse et à la baisse, les impacts sur le résultat ont été déterminés.

Pour les impacts en capitaux propres, les instruments financiers relatifs à la couverture de cash flow hedge ont été valorisés avec une translation de 100bp à la hausse et à la baisse, instrument par instrument.

Pour les swaps, c'est la différence entre le marked to market calculé à la date de l'arrêt et la nouvelle valorisation issue des translations de taux qui permet de déterminer les impacts en capitaux propres.

Analyse de la sensibilité

Incidence sur le compte de résultat

Une augmentation des taux d'intérêt de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2016, une diminution du coût de l'endettement de 3,57 M€.

Une baisse des taux d'intérêt de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2016, une hausse du coût de l'endettement de 3,57 M€.

Incidence sur les capitaux propres

Une hausse des taux d'intérêt de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2016, une augmentation des capitaux propres de 5,87 M€, contre 11,38 M€ au 31 décembre 2015.

Une baisse des taux d'intérêt de 1% sur l'ensemble des devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2016, une diminution des capitaux propres de 6,06 M€, contre 11,81 M€ au 31 décembre 2015.

31.3 Couvertures de taux

Couverture en cash flow hedge

Les opérations de taux qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de swaps où le groupe Oney est payeur d'un taux fixe et receveur d'un taux variable. L'objectif de ces couvertures est de fixer le niveau de taux d'intérêt pour une partie de la dette prévisionnelle émise à taux variable et donc de sécuriser les résultats « financiers » futurs (N+1 à N+5 maximum) en limitant la volatilité possible. L'horizon des couvertures de ce type est de 5 ans maximum.

Au 31/12/2016

Passifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	2 894	2 877	409	499	756	1 213	

Au 31/12/2015

Passifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	2 406	2 565	385	425	806	950	0

Instruments de couverture

Ce tableau indique les périodes au cours desquelles le groupe Oney s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux instruments dérivés qualifiés de couverture de trésorerie interviennent.

Au 31/12/2016

Actifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	170	0					
Swaps de change	41	65	17	9	27	12	
Options de taux							

Passifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	2	0					
Swaps de change	5 180	8 473	1 290	1 574	1 952	3 658	
Options de taux							

Au 31/12/2015

Actifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	170	3	1	0	1	1	
Swaps de change	7 644	130	39	-13	45	59	
Options de taux							

ONEY BANK : ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

Passifs financiers dérivés (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps de taux d'intérêts	45	45	45				
Swaps de change							
Options de taux							

Les devises de ces opérations sont l'Euro et le HUF.

31.4 Risque de liquidité

Afin de limiter son risque de liquidité, le groupe Oney adopte une politique de refinancement raisonnée :

- Diversification des contreparties bancaires permettant de garantir une répartition satisfaisante des financements conformément aux recommandations du comité de réglementation bancaire et financière.
- Couverture de 100% du besoin moyen de refinancement par des ressources tirées à plus d'un an et des lignes bancaires confirmées.

Le groupe Oney doit respecter un seul covenant pour le maintien des lignes de refinancement fait dans le cadre du Club deal (ligne syndiquée confirmée de 500 millions d'euros) et de certaines lignes confirmées. Le ratio est défini comme tel : Encours de crédit totaux > Dettes financières nettes (i.e. dette financière nette désigne la dette envers les établissements de crédit augmentée de la dette représentée par un titre et diminuée par les soldes créditeurs des comptes bancaires -caisses, banques centrales et CCP-, par les placements et les créances sur les établissements de crédit ainsi que par la valeur brute des actifs de catégorie HQLA détenus aux fins de respect des exigences de liquidité Bâle III). Au 31 décembre 2016, ce ratio est respecté.

Exposition au risque de liquidité

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit y compris paiement des intérêts :

Au 31/12/2016

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit (dépôts)	8 036	8 036	8 036				
Dettes auprès des établissements de crédit	847 988	850 519	190 361	20 682	121 396	518 080	0
Dettes auprès de la clientèle à vue	117 798	117 798	117 798				
Dettes auprès de la clientèle à terme	400 224	420 926	755	855	1 657	213 806	203 852
Emprunts obligataires	350 849	359 601	37	36	155 803	203 725	0
Dettes représentées par un titre	714 144	714 163	148 993	160 930	284 108	120 132	0
Dettes subordonnées	2 451	2 472	5	1 475	4	989	0
Dettes fournisseurs	5 381	5 381	5 381				
Autres dettes	221 760	221 760	202 307	1 816	10 335	7 302	
Dettes d'impôts	15 506	15 506	13 807	1 680	0	20	

Au 31/12/2015

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus					
		Total	<3M	<6 M	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit (dépôts)	8 188	8 188	8 188				
Dettes auprès des établissements de crédit	817 896	823 184	81 183	6 634	23 776	711 592	0
Dettes auprès de la clientèle à vue	126 859	126 859	126 859				
Dettes auprès de la clientèle à terme	200 206	210 060	489	426	855	107 466	100 824
Emprunts obligataires	701 309	718 163	1 174	201 152	207 111	308 726	0
Dettes représentées par un titre	499 189	499 342	160 059	139 157	170 095	30 030	0
Dettes subordonnées	21 199	21 289	21	20	18 769	2 479	0
Dettes fournisseurs	4 589	4 589	4 589				
Autres dettes	199 096	199 095	178 850	12 683	7 562	0	
Dettes d'impôts exigibles	15 932	15 932	12 358	3 554	20		

Les flux de trésorerie attendus correspondent aux flux de trésorerie contractuels.

Lignes de crédits long et moyen terme à l'origine, accordées et confirmées par les banques mais non utilisées au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 :

Montant en K€ au 31/12/2016	<1an	1< <5ans	+ 5ans
855 000		855 000	

Montant en K€ au 31/12/2015	<1an	1< <5ans	+ 5ans
857 000	102 000	755 000	

31.5 Risque de change

Le groupe Oney est exposé au risque de change pour les emprunts libellés dans une devise différente de l'euro, et la valeur des actifs nets de ses filiales en devises.

Des opérations de cross currency swap couvrent le risque de change sur la quote-part de refinancement de la filiale hongroise Oney Magyaroszag et de la filiale russe Oney Bank.

31.6 Gestion du risque crédit à la clientèle

1. Généralités

Le risque de crédit concerne des crédits à la consommation (prêts personnels, revolving, etc.) accordés à des particuliers.

Ce risque est réparti sur un grand nombre de clients avec un engagement unitaire limité.

Pour ce qui concerne les engagements hors bilan, la politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales et à certaines entreprises partenaires.

2. Organisation de la filière Risque

La gestion et le suivi du risque de crédit du groupe Oney sont assurés par les Directions Risque des filiales ou du partenaire, la Direction Risque Groupe et le contrôle interne à travers les Comités Risque.

Pour la France, l'Espagne et le Portugal, ils sont assurés par la Direction Risque locale.

Pour les autres pays, ce sont les partenaires qui sont dépositaires de la gestion du risque de crédit (Pologne, Hongrie, Russie). En effet, l'octroi, le suivi des risques et le recouvrement sont effectués sur la base de leurs processus et de leurs systèmes d'information.

Dans tous les cas, le risque de crédit fait l'objet d'un suivi par la Direction Risque Groupe.

Les Comités Risque ont pour mission la gestion des risques de crédit et la maîtrise d'ouvrage des projets impactant ces risques. Ils valident la stratégie, les méthodologies mises en place et surtout les performances réalisées en terme de risque.

3. Processus d'octroi de prêts et de créances, limites individuelles

Les systèmes de décision de crédit sont basés sur une approche statistique complétée par des examens par dossier. Ils sont adaptés aux différents types de produits et de clients.

Ils comprennent :

- Des scores
- Des règles de refus clairement établies
- Un système de délégation et de pouvoirs
- Des règles de justificatifs à fournir
- Des contrôles anti-fraude

Le respect des décisions issues des scores et des règles, à l'encontre desquelles peu de dérogations sont réalisées, permet d'assurer un contrôle des risques précis. Les causes de dérogation et les personnes habilitées pour en réaliser sont définies par procédures et contrôlées à posteriori : ces dérogations visent notamment à gérer de manière personnalisée l'octroi de crédit de montant plus important ou destiné à des clientèles ciblées.

4. Octroi de garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales et à certaines entreprises partenaires.

5. Dans le Groupe

La politique financière du groupe Oney vise à protéger la marge financière contre les évolutions futures des taux d'intérêt. Elle couvre donc l'intégralité des risques de taux issus de ses encours de prêt à taux fixe.

Pour ce qui est de la couverture des encours d'emprunts à taux révisable et compte tenu des possibilités de répercuter commercialement une hausse de taux aux clients, le groupe Oney ne couvre pas systématiquement ce risque.

6. Balance âgée des impayés

Dès lors qu'il y a un impayé, les prêts et créances auprès de la clientèle sont dépréciés. Par exception, les plans de surendettement présentant un impayé ne sont pas dépréciés. Ces encours représentent un montant de 2,05 M€ au 31 décembre 2016.

7. Encours restructurés

Le montant des encours restructurés ou réaménagés, que ce soit de façon interne ou après passage en commission de surendettement s'élève à 175,2 M€ au 31 décembre 2016. Ces encours sont dépréciés à hauteur de 119,8 M€ au 31 décembre 2016.

8. Exposition maximale

L'exposition maximale au risque de crédit est de 577 M€ au 31 décembre 2016 contre 661 M€ au 31 décembre 2015. Elle se compose des encours dépréciés et des plans de surendettement avec un impayé. La réserve accordée au client devient indisponible dès lors qu'il existe un impayé. En conséquence, les réserves portant sur ces encours ne sont pas reprises dans la base à risques et ne font pas l'objet d'une dépréciation.

31.7 Gestion du risque d'assurance

Il existe deux grandes natures de risques d'assurance :

- les risques de tarification et de dérive de sinistralité ;
- les risques liés aux marchés financiers.

Le premier fait référence aux écarts des hypothèses retenues entre le moment où le risque est couvert et la survenance du sinistre tant dans la fréquence, le moment de la survenance que dans le degré de sinistralité des événements.

Pour l'assurance des emprunteurs, les garanties proposées sont : le décès, le décès accidentel, l'invalidité permanente totale, les incapacités temporaires de travail et les pertes d'emploi. Les produits proposés, à prime régulière, prévoient des montants maximum de remboursement, fonction de l'encours du client à la date du sinistre.

Pour l'assurance des moyens de paiements, les garanties proposées sont : l'utilisation frauduleuse des moyens de paiements, le vol par agression des espèces, la perte ou vol des clés et papiers officiels, la non-livraison ou livraison non-conforme des achats internet.

Pour les produits d'extension de garanties, les garanties proposées concernent majoritairement la panne.

Pour la réassurance prévoyance en Italie, les garanties réassurées sont : les incapacités temporaires de travail et les pertes d'emploi suite à un accident.

Les produits proposés prévoient des montants limités ou forfaitaires d'indemnité unique ou mensuels pour des durées prédéfinies.

La Compagnie se garde aussi le droit d'ajuster les montants de primes (sauf pour la réassurance ou c'est l'assureur qui retient la possibilité de le faire). Cela permet de faire face à d'éventuels surcoûts et de s'adapter à l'environnement économique actuel. Les sociétés d'assurance fonctionnent avec des contrats "groupe". La diversité du portefeuille des assurés et les sommes individuelles affectés à chaque produit d'assurance élimine le risque de concentration.

Pour le deuxième type de risque, tous les établissements financiers et instruments de placement, choisis pour les placements, sont validés par le Board avant que les fonds ne soient placés, toutes les contreparties doivent avoir un rating minimum « A- » par Standard & Poor's sauf décision expresse du Conseil d'Administration et ces rating font l'objet d'une revue régulière..

31.8 Exposition au risque souverain

Au 31 décembre 201, le groupe Oney n'a pas d'exposition au risque souverain.

Note 32 : Transactions avec les parties liées

Au 31/12/2016

En milliers d'euros	Actif	Passif	Charges	Produits
<u>Société mère</u>				
Opérations vis à vis de la clientèle				
Dettes subordonnées et dettes rattachées				
Autres actifs/passifs et comptes de régularisation	8 719	735		
Produits et charges opérationnels				
Services extérieurs			1 575	
<u>Mère conjointe</u>				
Dette subordonnée et dette rattachée				
Opérations vis-à-vis Ets crédit				
Produits et charges opérationnels				
<u>Entreprises associées</u>				
Autres actifs et comptes de régularisation	1 785			
Opérations vis-à-vis de la clientèle				18
Dettes subordonnées et dettes rattachées				
Autres passifs et comptes de régularisation				
Produits et charges exceptionnels				1 788
Services extérieurs				445
<u>Autres entreprises liées</u>				
Autres actifs et comptes de régularisation	1 527			
Opérations vis-à-vis de la clientèle		993 025	13 654	564
Dettes subordonnées et dettes rattachées				
Autres passifs et comptes de régularisation		2 268		
Produits et charges opérationnels			3 072	12 946
Services extérieurs			2 980	-7
TOTAL	12 030	996 028	21 281	15 754

Au 31/12/2015

En milliers d'euros	Actif	Passif	Charges	Produits
<u>Société mère</u>				
Opérations vis à vis de la clientèle			1	42
Dettes subordonnées et dettes rattachées				
Autres actifs/passifs et comptes de régularisation	9 301	399		
Produits et charges opérationnels				
Services extérieurs			1 337	
<u>Mère conjointe</u>				
Dette subordonnée et dette rattachée				
Opérations vis-à-vis Ets crédit				
Produits et charges opérationnels				
<u>Entreprises associées</u>				
Autres actifs et comptes de régularisation	1 396			
Opérations vis-à-vis de la clientèle				
Dettes subordonnées et dettes rattachées				
Autres passifs et comptes de régularisation		206		
Produits et charges exceptionnels			2 601	939
Services extérieurs				315
<u>Autres entreprises liées</u>				
Autres actifs et comptes de régularisation	11 101			
Opérations vis-à-vis de la clientèle	19	1 164 645	15 965	478
Dettes subordonnées et dettes rattachées		18 005	73	
Autres passifs et comptes de régularisation		2 435		
Produits et charges opérationnels			6 280	15 929
Services extérieurs			3 152	110
TOTAL	21 816	1 185 690	29 409	17 813

Note 33 : Projet d'affectation

Le projet de résolutions présenté à l'Assemblée générale prévoit le versement d'un dividende prélevé sur les réserves et d'affecter le résultat en report à nouveau débiteur.

Note 34 : Documents accessibles au public

Conformément au règlement n°2014-07, ce document est disponible sur le site internet <http://www.oney-banque-accord.com>. Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe Oney peut, sans engagement, demander les documents :

- par courrier : ONEY BANK
OZEA
34, Avenue de Flandre
59170 Croix
- par téléphone : 03 28 38 58 00

ONEY BANK S.A.
(anciennement Banque Accord S.A.)

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine
France

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires

ONEY BANK S.A.

(anciennement Banque Accord S.A.)

40, avenue de Flandre
59170 Croix

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ONEY BANK S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 3.9.3 de l'annexe aux états financiers.
- Votre groupe procède une fois par an au moins à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie, selon les modalités décrites dans les notes 3.7 et 3.11 de l'annexe aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, ainsi que les principaux paramètres et hypothèses utilisés et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 24 avril 2017

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG S.A.

Alexandre Decrand
Associé

Christophe Coquelin
Associé